

KPMG Audit IS
Tour Egho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Eiffage

Société Anonymel

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2023

Eiffage
Société Anonyme
3-7, Place de l'Europe
78140 Vélizy-Villacoublay
Ce rapport contient 9 pages

**Eiffage
Société Anonyme**

Siège social : 3-7, Place de l'Europe
78140 Vélizy-Villacoublay
Capital social : €392.000.000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la société Eiffage,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eiffage S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Contrats de construction à long terme

Note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les activités de construction représentent une part significative du chiffre d'affaires du groupe.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux ou sur l'estimation des coûts à terminaison.

Les estimations budgétaires à terminaison sont basées sur des jugements de la direction liés à la survenance d'aléas, notamment pour les grands projets. Ces estimations initiales peuvent faire l'objet de révision en cours d'exécution des chantiers et avoir des impacts significatifs sur les résultats.

Compte tenu du caractère significatif des activités de construction dans le chiffre d'affaires du groupe et de l'importance des jugements exercés par la direction, nous avons considéré la comptabilisation du résultat lié aux contrats de construction à long terme comme un point clé de notre audit.

Travaux d'audit réalisés

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures et des systèmes d'information mis en place par le Groupe pour la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats de construction à long terme et le suivi des dépenses, et le cas échéant évalué la conception et la mise en œuvre des contrôles clés afférents ;
- pour les activités portant sur des contrats de faibles valeurs unitaires et niveaux de risques, procéder à une analyse du portefeuille de contrats de certaines entités à travers l'examen des variations significatives et des contributions atypiques des contrats ;
- sur une sélection de contrats, fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (complexité technique, localisation géographique...) :
 - rapprocher le chiffre d'affaires comptabilisé avec les contrats, les avenants signés et les produits supplémentaires considérés comme hautement probables ;
 - procéder à des entretiens avec les responsables opérationnels et financiers afin de comprendre les jugements qu'ils ont exercés dans la détermination du résultat à terminaison ;
 - apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison et des éventuelles provisions pour pertes à terminaison ;
 - comparer les réalisations par rapport aux estimations antérieures afin d'apprécier la fiabilité des estimations.

Goodwill et immobilisations incorporelles du domaine concédé

Notes 6.1 et 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les Goodwill et les immobilisations du domaine concédé présentent des valeurs nettes comptables de respectivement 3.832 millions d'euros et 11.738 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs comme l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législations ou de réglementations.

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur de ces actifs à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an pour les Goodwill.

Pour les besoins des tests de valeur, les Goodwill et immobilisations incorporelles du domaine concédé significatives sont regroupés au sein de groupes d'unités génératrices de trésorerie (« groupes d'UGT ») au niveau desquels sont appréciées les synergies des regroupements d'entreprises.

La détermination de la valeur d'utilité des groupes d'UGT et des éventuelles pertes de valeur à comptabiliser constitue un point clé de l'audit compte tenu du montant important que représentent les Goodwill et les immobilisations du domaine concédé dans les comptes consolidés du Groupe, de l'importance des hypothèses retenues par la direction et de la sensibilité des valeurs d'utilité à la variation de certaines de ces hypothèses.

Travaux d'audit réalisés

Pour chaque groupe d'UGT nous :

- vérifions la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les groupes d'UGT au niveau desquels sont réalisés les tests de valeur ;
- prenons connaissance des modalités de mise en œuvre de ces tests de valeur ;
- analysons la cohérence des flux prévisionnels de trésorerie avec les flux historiques ;
- effectuons des entretiens avec la direction financière du Groupe afin d'apprécier les principales hypothèses retenues ;
- apprécions le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels notamment en les comparant avec les données de marché, avec l'aide de nos experts ;
- analysons les tests de sensibilité des valeurs d'utilité effectués par la direction.

Provisions pour risques et litiges

Notes 9.1 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Dans le cadre de leurs activités de Travaux, les sociétés du groupe sont parfois impliquées dans des litiges et contentieux relatifs à la bonne exécution des travaux ainsi qu'au respect des délais, à des désaccords sur le prix des prestations, à la survenance de sinistres et à la mise en jeu des garanties données.

Dans les concessions, le groupe constitue des provisions afin de faire face à l'obligation de maintien en bon état d'usage des infrastructures concédées. Elles sont calculées en fonction du coût de remplacement estimé de certaines parties des infrastructures.

L'évaluation de ces provisions pour risques et charges constitue un point clé de l'audit compte tenu :

- du degré élevé de jugement requis de la direction pour déterminer les risques et charges devant faire l'objet d'une provision et pour évaluer les montants à provisionner ;
- de l'incidence potentiellement significative de ces provisions sur le résultat opérationnel du Groupe.

Travaux d'audit réalisés

Pour les principaux risques identifiés, nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- nous entretenir avec la direction du Groupe, des branches et des principales filiales afin d'obtenir une compréhension des risques et litiges existants ;
- analyser les faits et circonstances pour apprécier la pertinence des estimations de la direction et des hypothèses sous-jacentes. Nous analysons les éléments de procédure et/ou les avis juridiques ou techniques disponibles ;
- corroborer les informations obtenues des avocats sur les procédures en cours et leurs conséquences financières probables avec les provisions comptabilisées ;

- évaluer la qualité des estimations passées de la direction en comparant les montants payés avec les montants antérieurement provisionnés.

Concernant la provision pour maintien en l'état des ouvrages en concession, nous corroborons les données utilisées pour le calcul de la provision avec celles issues du budget des dépenses de renouvellement de chaussées sur 5 ans extrapolé, nous apprécions la cohérence du budget de dépenses par confrontation avec les réalisations observées sur les années précédentes et nous apprécions le bien fondé des hypothèses utilisées pour le taux d'actualisation retenu.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eiffage S.A. par l'Assemblée générale du 21 juin 1977 pour le cabinet KPMG Audit IS compte tenu des acquisitions et des fusions de cabinets intervenues depuis cette date et du 24 avril 2019 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG Audit IS était dans la 47^{ième} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 5^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris la défense, le 2 avril 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Mazars

DocuSigned by:

B23A6B612A594FF...

Philippe Bourhis
Associé

DocuSigned by:

152625BC6637454...

Olivier Thireau
Associé

Comptes consolidés

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	6.4	2 099	1 928
Droits d'utilisation des actifs loués	6.5	1 149	1 049
Immeubles de placement	6.4	75	81
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	6.1	11 738	11 481
Goodwill	6.2	3 832	3 702
Autres immobilisations incorporelles	6.4	265	233
Participations dans les sociétés mises en équivalence	6.3	2 046	296
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	6.1; 8.1	1 245	1 314
Autres actifs financiers non courants	6.4; 8.1; 8.6	425	1 872
Impôts différés	10.1; 10.2; 10.4	220	180
Autres actifs non courants		2	-
Total actif non courant		23 096	22 136
Actif courant			
Stocks	6.6	969	1 010
Clients et autres débiteurs	6.6	6 546	6 114
Impôts courants	10.1	30	28
Actifs financiers sur accords de concession de services courants	6.1; 8.1	70	67
Autres actifs	6.6	2 170	2 085
Autres actifs financiers	8.2	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1; 8.7	4 944	4 756
Actifs détenus en vue de la vente	3.3	-	-
Total actif courant		14 729	14 060
Total de l'actif		37 825	36 196

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

Capitaux propres et passifs

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capitaux propres			
Capital	7.1	392	392
Réserves consolidées		5 029	4 744
Cumul des autres éléments du résultat global		21	144
Résultat de l'exercice		1 013	896
Capitaux propres part du Groupe		6 455	6 176
Participations ne donnant pas le contrôle	7.2	1 486	1 248
Total des capitaux propres		7 941	7 424
Passif non courant			
Emprunts	8.1; 8.2; 8.3; 8.4	12 554	11 843
Dettes de location	6.5; 8.1; 8.2	783	716
Impôts différés	10.1; 10.2; 10.4	786	845
Provisions non courantes	9	799	720
Autres passifs non courants		299	177
Total passif non courant		15 221	14 301
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers	6.6	5 051	4 817
Emprunts et dettes financières diverses	8.1; 8.2; 8.3; 8.4	1 524	2 353
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	8.1; 8.2; 8.3; 8.4	797	733
Partie à moins d'un an des dettes de location	6.5; 8.1; 8.2	325	291
Dettes d'impôt sur le résultat	10.1	292	243
Provisions courantes	9	845	805
Autres passifs	6.6	5 829	5 229
Passifs détenus en vue de la vente	3.3	-	-
Total passif courant		14 663	14 471
Total des capitaux propres et passifs		37 825	36 196

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits des activités opérationnelles (1)	5.1	22 369	20 867
Autres produits de l'activité		20	17
Achats consommés		(3 959)	(3 540)
Charges de personnel	5.2.1	(4 673)	(4 317)
Charges externes		(9 456)	(9 037)
Impôts et taxes		(489)	(491)
Dotations aux amortissements	5.2.2	(1 412)	(1 272)
Dotations aux provisions (nettes de reprises)		(76)	(67)
Variation des stocks de produits en-cours et de produits finis		12	(59)
Autres produits et charges d'exploitation	5.2.3	67	111
Résultat opérationnel courant	4.1; 5.2	2 403	2 212
Autres produits et charges opérationnels	5.3	(51)	(52)
Résultat opérationnel	4.1	2 352	2 160
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		100	27
Coût de l'endettement financier brut		(412)	(298)
Coût de l'endettement financier net	8.5	(312)	(271)
Autres produits et charges financiers	8.5	(2)	(53)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	6.3	38	10
Impôt sur le résultat	10.3	(544)	(491)
Résultat net		1 532	1 355
- Part du Groupe		1 013	896
- Participations ne donnant pas le contrôle	7.2	519	459
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
Résultat de base par action (part du Groupe)	7.4	10,65	9,46
Résultat dilué par action (part du Groupe)	7.4	10,53	9,36
(1) Dont chiffre d'affaires construction des Concessions IFRIC 12 :		232	288

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

Etat du résultat global

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net		1 532	1 355
Éléments non recyclables en résultat net			
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	9.3	(20)	67
Réévaluation d'actifs financiers	8.1	196	(57)
Impôt sur éléments non recyclables		(46)	(2)
Quote-part des gains et pertes sur éléments non recyclables des sociétés mises en équivalences		(1)	-
Éléments recyclables en résultat net			
Écarts de conversion		1	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (1)	8.3	11	277
Impôts sur éléments recyclables		(3)	(71)
Quote-part des gains et pertes sur éléments recyclables des sociétés mises en équivalence		(24)	101
Autres éléments du résultat global		114	315
Résultat global		1 646	1 670
- Part du Groupe		1 110	1 183
- Participations ne donnant pas le contrôle		536	487
(1) Dont montant recyclé en résultat net de la période		11	(27)

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres

En millions d'euros	Capital	Primes	Ré- serves	Ecart de conver- sion	Instru- ments finan- ciers	Réévalu- ation d'actifs financiers	Avantages du personnel	Total part du Groupe	Partici- pations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2022	392	510	4 655	6	(156)	72	(65)	5 414	1 227	6 641
Opérations sur ca- pital	-	16	-	-	-	-	-	16	-	16
Opérations sur titres auto-déte- nus	-	-	(165)	-	-	-	-	(165)	-	(165)
Paiements fondés sur des actions	-	-	24	-	-	-	-	24	(4)	20
Distribution	-	-	(296)	-	-	-	-	(296)	(456)	(752)
Acquisitions et autres variations de minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Transactions avec les action- naires	-	16	(437)	-	-	-	-	(421)	(466)	(887)
Résultat net de la période	-	-	896	-	-	-	-	896	459	1 355
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	281	(42)	48	287	28	315
Résultat global	-	-	896	-	281	(42)	48	1 183	487	1 670
Capitaux propres au 31/12/2022	392	526	5 114	6	125	30	(17)	6 176	1 248	7 424
Opérations sur ca- pital	-	24	-	-	-	-	-	24	-	24
Opérations sur titres auto-déte- nus	-	-	(146)	-	-	-	-	(146)	-	(146)
Paiements fondés sur des actions	-	-	47	-	-	-	-	47	(3)	44
Distribution	-	-	(350)	-	-	-	-	(350)	(455)	(805)
Acquisitions et autres variations de minoritaires	-	-	(187)	54	(111)	(176)	14	(406)	160	(246)
Transactions avec les action- naires	-	24	(636)	54	(111)	(176)	14	(831)	(298)	(1 129)
Résultat net de la période	-	-	1 013	-	-	-	-	1 013	519	1 532
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(33)	146	(16)	97	17	114
Résultat global	-	-	1 013	-	(33)	146	(16)	1 110	536	1 646
Capitaux propres au 31/12/2023	392	550	5 491	60	(19)	-	(19)	6 455	1 486	7 941

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8.7	4 621	4 724
Incidence des variations de cours des devises		9	(2)
Trésorerie d'ouverture corrigée		4 630	4 722
Résultat net		1 532	1 355
Résultat des sociétés mises en équivalence	6.3	(38)	(10)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	6.3	45	6
Dotations aux amortissements	5.2.2	1 412	1 270
Dotations nettes aux provisions		88	44
Autres résultats sans effet sur la trésorerie		(2)	94
Résultat sur cessions		(34)	(17)
Autofinancement		3 003	2 742
Charge nette d'intérêts	8.5	261	227
Intérêts versés		(259)	(234)
Charge d'impôt sur le résultat	10.3	544	491
Impôt sur le résultat payé		(584)	(499)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6.6	359	223
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		3 324	2 950
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6.4	(514)	(494)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles du domaine concédé	6.1	(354)	(527)
Acquisitions d'immobilisations financières	6.1	(4)	(17)
Cessions et diminutions d'immobilisations		154	151
Investissements opérationnels nets		(718)	(887)
Acquisitions de titres de participation (1)		(309)	(1 469)
Cessions de titres de participation et d'actifs correspondant à des cessions d'activité		4	4
Trésorerie des entités acquises/cédées		56	38
Investissements financiers nets	3.2	(249)	(1 427)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		(967)	(2 314)
Dividendes versés aux actionnaires (2)		(805)	(752)
Augmentation de capital		213	186
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (3)		(250)	(22)
Rachats et reventes d'actions propres	7.1	(334)	(335)
Remboursement des dettes de location	8.4	(335)	(320)
Remboursement d'emprunts (4)	8.4	(1 684)	(852)
Emission d'emprunts (4)	8.4	1 043	1 358
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		(2 152)	(737)
Variation des autres actifs financiers (IV)	8.2	-	-
Variation de trésorerie (I + II + III + IV)		205	(101)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8.7	4 835	4 621

(1) Dont acquisition des actions Getlink : 144 millions d'euros en 2023 (1 198 millions d'euros en 2022).

(2) Dont dividendes versés par Eiffage SA : 350 millions d'euros en 2023 (296 millions d'euros en 2022).

(3) Dont 236,5 millions d'euros relatifs à l'achat de 49 % du capital de la société concessionnaire du Viaduc de Millau.

(4) Les postes "Remboursement d'emprunts" et "Emission d'emprunts" intègrent pour le groupe Financière Eiffage respectivement (1 335) millions d'euros et 700 millions d'euros sur l'année 2023 et (645) millions d'euros et 837 millions d'euros sur l'année 2022.

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

Notes aux comptes consolidés

(Sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en millions d'euros)

1. Informations générales	8	7.2. Intérêt des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	32
1.1. Faits significatifs de l'exercice 2023	8	7.3. Dividende	34
1.2. Enjeux climatiques	8	7.4. Résultat par action	35
1.3. Evénements post-clôture	9	8. Actifs et passifs financiers	36
2. Principes comptables	9	8.1. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers	37
2.1. Estimations et jugements comptables significatifs	9	8.2. Echancier des actifs, passifs financiers et des flux d'intérêts associés	39
2.2. Traitement des effets monétaires	10	8.3. Emprunts, autres financements et covenants	40
2.3. Evolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice	10	8.4. Variation des emprunts et des dettes financières diverses	42
3. Périmètre et méthodes de consolidation	10	8.5. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	43
3.1. Consolidation du groupe APRR	11	8.6. Autres actifs financiers non courants	43
3.2. Evolution du périmètre de consolidation	11	8.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie	44
3.3. Actifs et passifs détenus en vue de la vente	12	8.8. Gestion des risques financiers	44
3.4. Regroupement d'entreprises	12	9. Provisions	45
4. Information sectorielle	12	9.1. Variation des provisions	45
4.1. Année 2023	13	9.2. Litiges-arbitrages et autres engagements	48
4.2. Année 2022	13	9.3. Indemnités de fin de carrière	48
5. Informations sur le résultat	14	10. Impôt sur les résultats	50
5.1. Produits des activités opérationnelles	14	10.1. Postes d'impôts au bilan	51
5.2. Résultat opérationnel courant	15	10.2. Ventilation des impôts différés	51
5.3. Autres produits et charges opérationnels	18	10.3. Charge d'impôt sur les résultats	51
6. Actifs et passifs opérationnels	18	10.4. Impôts différés relatifs aux éléments constatés dans les capitaux propres	52
6.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé et actifs financiers sur accords de concession de services publics	18	10.5. Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	52
6.2. Goodwill	22	10.6. Déficit non activés	52
6.3. Participation dans les sociétés mises en équivalence	23	11. Transactions avec les parties liées	52
6.4. Autres actifs non courants	27	12. Honoraires des commissaires aux comptes	54
6.5. Contrats de location	28	13. Engagements financiers	55
6.6. Actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement	29	14. Carnet de commandes	56
7. Capitaux propres et résultat par action	31	15. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023	57
7.1. Capital social	31		

1. Informations générales

Le groupe Eiffage est l'un des leaders européens du BTP et des concessions ; il exerce ses activités à travers les métiers de la construction, de l'immobilier et de l'aménagement, du génie civil, du métal et de la route, de l'énergie systèmes et des concessions.

Sa maison mère, Eiffage SA, est une société anonyme dont le siège social est situé 3-7 place de l'Europe à Vélizy-Villacoublay (78 140), France.

Ses actions sont cotées sur Euronext Paris compartiment A.

1.1. Faits significatifs de l'exercice 2023

- Capital

Au cours de l'exercice, Eiffage SA a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe en France et à l'étranger, ayant conduit à l'émission de 2 118 207 actions nouvelles et a annulé le même nombre d'actions auto détenues. A l'issue de ces opérations,

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 78 784 personnes en 2023 et 75 201 en 2022.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 28 février 2024 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 24 avril 2024.

le capital social de la société Eiffage SA reste inchangé à 392 000 000 euros, divisé en 98 000 000 actions de 4 euros de nominal.

- Nouveaux financements

APRR a réalisé le 11 mai 2023 une émission obligataire de 0,7 milliard d'euros à échéance janvier 2030 pour un coupon de 3,125 %.

1.2. Enjeux climatiques

Dans le cadre de la transition écologique, le Groupe a publié son quatrième rapport climat en 2023 dans le respect du référentiel de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). A travers cet exercice de transparence, le Groupe communique ainsi à toutes ses parties prenantes :

- Sa stratégie environnementale globale reposant sur les piliers de durabilité climat – biodiversité – ressources et la maîtrise des impacts directs.
- L'analyse des risques liés aux conséquences du changement climatique, en termes d'atténuation et d'adaptation.
- Les opportunités de projets bas carbone permettant la décarbonation progressive du chiffre d'affaires.

Dans ce cadre, plusieurs plans d'action sont mis en œuvre :

• Carbone -Climat :

Dans le contexte d'urgence climatique, les objectifs de réduction des émissions du Groupe ont été pris par le Groupe selon la trajectoire 1,5°C et couvrent le scope 1 et le scope 2 à hauteur de - 46 % et de - 30 % pour le scope 3 sur la période 2019 - 2030. Cette démarche bas carbone du Groupe a été validée par le SBTi. (Science Based Targets initiative). Par ailleurs, Eiffage mobilise la chaîne de valeur pour mieux mesurer les émissions carbone de ses achats grâce à l'échange et la vérification des données d'analyse de cycle de vie des produits.

Eiffage a initié BlueOn, une place de marché dédiée aux produits de construction possédant des données environnementales vérifiées. Elle permet à l'acheteur de choisir ses produits en fonction de leur coût et empreinte carbone et au vendeur de mettre en évidence ses produits dont l'empreinte environnementale est calculée et vérifiée.

• Biodiversité :

Eiffage a renouvelé son engagement pour la biodiversité sur la période 2023-2025 auprès de l'OFB dans le cadre du dispositif «En-

treprises engagées pour la nature », avec un plan d'actions détaillé couvrant les périmètres opérationnels des métiers du Groupe.

• Economie circulaire :

Fin 2022, Eiffage a formalisé sa stratégie économie circulaire. Elle vise à réduire l'extraction des matières vierges, caractériser et réemployer les matériaux, prolonger la durée de vie et assurer la réversibilité des ouvrages.

• Innovation transverse :

En 2023, les fonds de soutien à l'innovation se déploient à une plus grande échelle puisque chaque secteur, en plus des fonds déjà existants au niveau Groupe, crée son propre processus de soutien financier aux innovations durables. En juillet 2023, Eiffage et le club industriel Sekoya ont récompensé 5 innovations au service de la préservation de la ressource en eau et la déconstruction-reconstruction responsable lors du 5ème appel à solutions.

Face à ces enjeux, le Groupe continue d'analyser les impacts potentiels sur les états financiers notamment :

- sur la durée d'utilité des actifs corporels et des actifs incorporels du domaine concédé ;
- sur les tests de dépréciation des actifs ;
- sur les provisions et passifs environnementaux.

Le Groupe estime que les enjeux climatiques tels qu'évalués à ce jour ne nécessitent pas de réduire la durée d'utilisation des actifs qu'ils soient relatifs aux métiers des travaux ou de concessions. Par ailleurs, le Groupe n'anticipe pas d'impact de la transition écologique sur les tests de dépréciation et les risques en lien avec le changement climatique n'engendrent pas la prise en compte de provision spécifique.

Par ailleurs, des financements socialement responsables existent au sein du Groupe :

En 2019, Eiffage a porté sa ligne de crédit à 2 milliards d'euros pour une durée de 5 ans avec deux extensions possibles d'un an chacune qui ont désormais été exercées. Cette facilité, destinée aux besoins généraux d'Eiffage et sans covenants financiers, incorpore une marge de crédit qui dépendra, pour partie, de la performance du Groupe dans les domaines de la sécurité au travail et de la réduction de son empreinte carbone.

En 2020, APRR et Financière Eiffarie ont refinancé leurs lignes de crédit pour un montant total de 3,07 milliards d'euros pour une durée de 5 ans, avec deux extensions possibles d'un an chacune qui ont désormais été exercées. La marge de ces facilités de crédit dépend pour partie de la performance d'APRR dans les domaines de la sécurité du travail et la réduction de son empreinte carbone.

Ainsi, pour ces trois facilités de crédit totalisant à l'origine 5,07 milliards d'euros, une amélioration dans l'un ou l'autre des critères sociaux et environnementaux se traduit par une baisse de marge de

1.3. Evénements post-clôture

Le 1er janvier 2024, la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance est entrée en vigueur. D'un montant de 4,6 % du chiffre d'affaires avec une franchise de 120 millions d'euros par entité, elle concernera en 2024 les sociétés APRR et AREA puis ultérieurement l'aéroport Toulouse-Blagnac. L'incidence de cette taxe sur les comptes 2023 aurait été d'environ 121 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant et de 63 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe, après prise en compte de la quote-part des intérêts minoritaires. Eiffage entend mettre en œuvre toutes les voies de recours afin de faire valoir ses droits, notamment quant au respect du contrat.

En janvier 2024, Eiffage Energie Systèmes a finalisé l'acquisition de

crédit. Une dégradation donne lieu à des mesures compensatoires au profit d'associations ou d'une fondation œuvrant à l'intérêt général.

De plus, en 2023, Aéroport Toulouse-Blagnac a levé un emprunt de 145 millions d'euros dont la marge est indexée sur des indicateurs ESG (Environmental, Social and Governance).

Le Groupe publie pour la 2^e fois la part de son chiffre d'affaires aligné avec l'objectif d'atténuation du changement climatique selon la taxonomie verte européenne qui est sur 2023 de 21,9 % (16,7 % en 2022) pour une éligibilité de 58,8 % intégrant les 6 objectifs de la taxonomie (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, protection de la ressource en eau, transition vers une économie circulaire, contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes), comparée à 45,8% en 2022 sur le seul objectif d'atténuation du changement climatique.

51% de Salvia Group GmbH, Ce groupe, basée dans la région de Stuttgart en Allemagne, couvre l'ensemble du cycle de vie technique des bâtiments et est spécialisée en génie électrique, climatique et énergétique ainsi que dans la maintenance. Il compte plus de 1600 collaborateurs et a réalisé en 2022 près de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le 5 février 2024, Eiffage, en groupement avec APRR, est entré en négociations exclusives pour la liaison autoroutière en concession entre Machilly et Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) dénommée A412. Le projet consiste à concevoir, construire et exploiter une infrastructure autoroutière à 2x2 voies d'environ 16 kilomètres via une concession d'une durée de 55 ans.

2. Principes comptables

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2023.

2.1. Estimations et jugements comptables significatifs

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans l'environnement économique et financier actuel. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Elles concernent essentiellement :

- L'avancement des contrats de construction et l'évaluation du résultat à terminaison (note 5.1 Produits des activités opérationnelles) ; les estimations et hypothèses sont revues régulièrement, contrat par contrat, sur le fondement des informations disponibles, en tenant compte des contraintes techniques et contractuelles propres à chaque contrat ;
- Les coûts engagés, ceux qui restent à supporter et les coûts éventuels de garanties sont analysés, et leur évaluation repose sur la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe ;
- Les provisions (note 9 Provisions) et notamment les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés où les calculs prennent en compte les taux d'actualisation et les indices d'indexation des contrats de travaux ;
- La valorisation des paiements en actions (note 5.2.1 Avantages du personnel et paiements fondés sur des actions) reposant sur des hypothèses actuarielles (volatilité, taux d'intérêt, progression du dividende) ;
- Le calcul des avantages du personnel (taux d'actualisation, inflation, taux de progression des salaires) (note 9.3 indemnités de fin de carrière) ;

- Les calculs de perte de valeur : principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables (modèle, taux d'actualisation) (note 6.2 Goodwill) ;
- La recouvrabilité des actifs d'impôts différés (note 10 Impôt sur les résultats) ;
- L'évaluation des dettes de location qui intègre des durées estimées de location et prend en compte des taux d'actualisation.

2.2. Traitement des effets monétaires

Les états financiers consolidés sont établis en euro, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Eiffage. Les comptes sont présentés en millions d'euros.

Les entités ou établissements dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro établissent leurs états financiers dans la monnaie utilisée localement. Ces derniers sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pondéré mensuel pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. L'utilisation du cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires, évalués sur la base du taux historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion sont généralement comptabilisés en résultat.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- Les instruments de capitaux propres disponibles à la vente (sauf en cas de dépréciation où les écarts de change sont reclassés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat) ;
- Un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger dans la mesure où la couverture est efficace ;
- Ou les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour leur partie efficace.

2.3. Evolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice

Le Groupe a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'exercice 2022 à l'exception des normes, amendements et interprétations applicables au 1er janvier 2023, sans impact sur les états financiers, notamment :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » ;
- Amendements IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- Amendements IAS 8 « Définition des estimations comptables » ;
- Amendements IAS12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- Amendements IAS12 « Réforme fiscale internationale-Règles du pilier 2 de l'OCDE ».

La transposition en droit français de pilier 2 instaurant un niveau minimum mondial d'imposition fixé à 15 % à compter de 2024 s'appliquera au Groupe Eiffage. Sur la bases des analyses menées sur les comptes 2022 , aucun impact significatif n'est attendu.

Par ailleurs, concernant la réforme des retraites en France pour laquelle la loi a été promulguée le 14 avril 2023, le Groupe a pris en compte les impacts des modifications de régime dans ses états financiers, conformément à IAS 19. Cette réforme s'articule autour de deux points principaux à savoir le recul progressif de l'âge légal de départ en retraite (de 62 à 64 ans) et l'augmentation de la durée de cotisation (à 43 annuités) pour bénéficier du taux plein.

Enfin, suite au retrait du communiqué du CNC de 2004 qui régissait les modalités de valorisation de la charge pour les actions acquises dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié, le Groupe a revu sa méthodologie de calcul en lien avec la norme IFRS 2 « Paiements en actions » pour valoriser l'avantage octroyé aux salariés bénéficiaires.

3. Périmètre et méthodes de consolidation

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », les entités contrôlées directement ou indirectement par Eiffage S.A. sont consolidées par intégration globale.

La notion de contrôle est établie si les éléments suivants sont réunis :

Eiffage dispose de droits substantifs lui permettant de diriger les activités clés de l'entité ;

Eiffage est exposé aux rendements variables de l'entité ; et

Eiffage peut utiliser son pouvoir pour influencer le niveau de ses rendements variables.

Une analyse du contrôle est réalisée pour l'ensemble des sociétés détenues par le Groupe, directement ou indirectement en considérant notamment tous les faits et circonstances permettant de statuer.

La norme IFRS 11 « Partenariats » précise les modalités applicables dans le cadre des contrôles conjoints. Lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes requièrent le

consentement unanime des associés, le contrôle conjoint est établi.

Alors, les partenariats sont classés en deux catégories généralement dépendantes de la forme juridique de la société :

Les coentreprises : les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net ; elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;

Les activités conjointes : les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs ; elles sont comptabilisées à hauteur des intérêts détenus dans leurs actifs, passifs, charges et produits.

La plupart des partenariats sont organisés sous forme de SEP (sociétés en participation) et entrent ainsi dans la catégorie des activités conjointes.

Conformément à la norme IAS28 R, les entités sur lesquelles Eiffage exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat des entités consolidées acquises ou cédées durant l'année figure dans les états consolidés, respectivement à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation comprend 709 sociétés dont les principales d'entre elles figurent en note 15. La liste exhaustive est disponible sur simple demande.

D'autres sociétés contrôlées par Eiffage sont exclues de ce périmètre compte tenu du poids non significatif de leurs chiffres d'affaires par rapport à l'ensemble consolidé.

3.1. Consolidation du groupe APRR

En 2006, lors du processus de privatisation des réseaux autoroutiers français, Eiffage s'est associé avec un investisseur financier pour acquérir le groupe APRR via la holding Financière Eiffarie.

Suite à l'acquisition complémentaire réalisée en 2020, Eiffage possède 52 % plus une action de cette holding et remplit les critères du contrôle énoncés par IFRS 10, à savoir le pouvoir sur les activités pertinentes d'APRR, l'exposition aux rendements variables d'APRR, ainsi que la capacité à agir sur ces rendements. La société APRR est en conséquence consolidée par intégration globale.

Par ailleurs, suite à l'acquisition complémentaire en 2020 de 2 % d'Adelac, cette concession autoroutière est détenue directement et indirectement (via APRR) par Eiffage SA à hauteur de 51,9 %. En date du 31 décembre 2023, Eiffage a pris le contrôle d'Adelac, suite à une évolution des modalités de gouvernance, entraînant ainsi la consolidation de cette société en intégration globale.

3.2. Evolution du périmètre de consolidation

En 2022, suite à l'acquisition d'une participation complémentaire de 13,7 %, Eiffage était devenu le premier actionnaire de Getlink, société concessionnaire du tunnel sous la Manche, en détenant 18,79 % du capital. Le 27 avril 2023, la nomination de deux administrateurs représentants d'Eiffage au conseil d'administration de Getlink permet à Eiffage d'exercer une influence notable justifiant ainsi la comptabilisation de cette participation en mise en équivalence à compter de cette date. Le Groupe a utilisé la méthode du coût pour valoriser l'entrée dans le périmètre de consolidation générant :

- Une valeur des titres mis en équivalence de 1 757 millions d'euros,
- Un goodwill de 312 millions d'euros et un actif incorporel de 996 millions d'euros inclus dans la valeur des titres mis en équivalence,
- Un profit de 33 millions d'euros comptabilisé en « autres produits et charges financiers »,
- Une augmentation des réserves Groupe de 41 millions d'euros.

Le 25 octobre 2023, Eiffage s'est renforcé au capital de Getlink en acquérant une participation complémentaire de 1,76 % confortant ainsi sa position de premier actionnaire avec 20,55 % du capital.

La quote-part de résultat de Getlink depuis le 27 avril 2023 s'élève à 25 millions d'euros basé sur le consensus de résultat net de Getlink de 296 millions d'euros (source Bloomberg au 6 février 2024) et après amortissement prorata temporis de l'actif incorporel sur une base de 13 millions d'euros en année pleine.

En juin 2023, Eiffage est devenu l'actionnaire unique de la société concessionnaire du Viaduc de Millau en achetant les 49 % du capital détenu par la banque des territoires (Groupe Caisse des dépôts) pour 236,5 millions d'euros. Cette société était déjà consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Par ailleurs, d'autres acquisitions complémentaires de moindre importance ont été réalisées dans chaque secteur d'activité.

Le coût décaissé des acquisitions nettes des cessions de la période est de 499 millions d'euros.

3.3. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Principes comptables

Les groupes d'actifs dont la cession a été décidée sont présentés sur des lignes distinctes du bilan à l'actif et au passif dès lors que la cession est considérée comme significative, hautement probable, et qu'elle doit se réaliser au cours de l'exercice suivant.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, des immeubles de

placement qui continuent d'être évalués selon les autres principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis et les entités mises en équivalence cessent d'être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2023, aucune cession d'actifs répondant aux critères définis n'a été décidée.

3.4. Regroupement d'entreprises

Principes comptables

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application d'IFRS 3 révisée. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis et des passifs encourus à la date de la transaction est comptabilisée en goodwill. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Dans le cas d'un regroupement donnant le contrôle réalisé en plusieurs étapes d'acquisition, la participation antérieurement détenue est évaluée à la juste valeur à la date de la prise de contrôle et les effets de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultat.

4. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation du reporting interne du Groupe tel que présenté à la direction selon les différents métiers exercés à savoir :

- Construction : aménagement urbain, conception-construction de bâtiments, promotion immobilière, maintenance et travaux services ;
- Infrastructures : génie civil, conception-construction routière et ferroviaire, assainissement, terrassement et construction métallique ;
- Énergie Systèmes : conception, réalisation, intégration et exploitation maintenance de systèmes et d'équipements d'énergies et de télécommunications ;
- Concessions : construction et gestion d'ouvrages dans le cadre de contrats de concession et de partenariats public-privé, développement des énergies renouvelables (hydroélectriques et photovoltaïques) ;
- Holding : gestion des participations et services aux sociétés du Groupe

4.1. Année 2023

- Par secteur d'activité

	Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	Concessions	Holding	Eliminations	Total
Compte de résultat							
Produits des activités opérationnelles - brut	4 233	8 348	5 879	3 895	14	-	22 369
Produits inter-secteurs	57	80	107	6	248	(498)	-
Produits des activités opérationnelles	4 290	8 428	5 986	3 901	262	(498)	22 369
Résultat opérationnel courant	157	257	322	1 690	(23)	-	2 403
Résultat opérationnel	130	236	304	1 705	(23)	-	2 352
Bilan							
Total bilan	2 593	6 194	4 047	16 649	8 342	-	37 825

- Par zone géographique

	France	Europe	Autres pays
Produits des activités opérationnelles	16 392	5 495	482
Actifs non courants	21 285	1 578	233
Total bilan	33 931	3 481	413

4.2. Année 2022

- Par secteur d'activité

	Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	Concessions	Holding	Eliminations	Total
Compte de résultat							
Produits des activités opérationnelles - brut	4 405	7 550	5 256	3 628	28	-	20 867
Produits inter-secteurs	11	101	93	6	221	(432)	-
Produits des activités opérationnelles	4 416	7 651	5 349	3 634	249	(432)	20 867
Résultat opérationnel courant	167	209	270	1 577	(11)	-	2 212
Résultat opérationnel	151	189	253	1 578	(11)	-	2 160
Bilan							
Total bilan	2 687	5 489	3 580	16 373	8 067	-	36 196

- Par zone géographique

	France	Europe	Autres pays
Produits des activités opérationnelles	15 510	4 782	575
Actifs non courants	20 465	1 471	200
Total bilan	32 729	3 084	383

5. Informations sur le résultat

5.1. Produits des activités opérationnelles

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». Les contrats conclus avec les clients sont analysés pour déterminer les obligations de performance qui constituent les unités de compte élémentaires pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

Pour les activités de travaux du groupe Eiffage, les contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement car elle traduit le transfert progressif du contrôle au client. En général, chaque contrat fait l'objet d'une seule obligation de performance.

Le Groupe utilise la méthode qui mesure de façon la plus fiable les travaux exécutés : l'avancement physique de l'ouvrage pour les secteurs Construction et Infrastructures et l'avancement par les coûts pour le secteur Énergie Systèmes.

Dans le métier de la promotion immobilière, l'avancement physique des travaux est pondéré par l'avancement commercial ; par ailleurs, le terrain est pris en compte dans la

mesure de l'avancement du chiffre d'affaires et de la marge dès la signature de l'acte notarié.

Concernant les concessions, en phase d'exploitation, les revenus proviennent essentiellement :

- pour les immobilisations incorporelles du domaine concédé et corporelles :
 - des péages perçus auprès des usagers pour l'utilisation du bien;
 - du chiffre d'affaires constaté au titre des nouveaux investissements de construction reconnu en application d'IFRIC 12 ;
 - des redevances pour services publics aéroportuaires et des activités commerciales des aéroports
- pour les actifs financiers sur accords de concession de services publics, de la rémunération de la créance financière et des redevances d'entretien perçues.

- Tableau de passage du chiffre d'affaires publié aux produits des activités opérationnelles

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires Travaux	18 183	16 977
Chiffre d'affaires Concessions	3 649	3 342
Chiffre d'affaires publié (hors Ifric 12)	21 832	20 319
Chiffre d'affaires IFRIC 12	232	288
Chiffre d'affaires inter-secteur	(223)	(186)
Produits des activités annexes	528	446
Produits des activités opérationnelles	22 369	20 867

- Ventilation du chiffre d'affaires Concessions

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
APRR-AREA	2 974	2 819
Autres concessions autoroutières	245	197
Concessions autoroutières	3 219	3 016
Concessions aéroportuaires	185	160
Autres Concessions et PPP	245	166
Total chiffre d'affaires Concessions	3 649	3 342

- Informations financières relatives aux actifs et passifs de contrats de construction

Principes comptables

Les actifs de contrats correspondent à des travaux effectués non encore facturés et aux retenues de garanties, figurant dans le poste « clients et autres débiteurs » du bilan.

Les passifs de contrats sont composés des avances et acomptes reçus sur commandes et des travaux facturés restant à réaliser, figurant dans les postes « autres passifs courants » et « autres passifs non courants » du bilan.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Flux	
			Généré par l'activité	Variations de périmètre et autres
Construction	396	372	24	-
Infrastructures	872	916	(45)	1
Energie Systèmes	920	779	139	2
Sous-total actifs de contrats	2 188	2 067	118	3
Construction	571	606	(39)	4
Infrastructures	1 010	768	237	5
Energie Systèmes	1 025	886	134	5
Sous-total passifs de contrats	2 606	2 260	332	14

Les actifs de contrats s'élèvent à 2 188 millions d'euros au 31 décembre 2023 en augmentation de 5,9 %.

Les passifs de contrats s'élèvent à 2 606 millions d'euros au 31 décembre 2023 en augmentation de 15,3 %.

5.2. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est le résultat lié à la conception et la réalisation des activités usuelles des différents métiers du Groupe. Ce poste intègre l'ensemble des produits et charges générés par ces activités y compris les dotations aux amortissements et provisions à l'exclusion, d'une part, des éléments intégrés dans l'agrégat « Autres produits et charges opérationnels » tels que décrits à la note 5.3 et d'autre part, de tous les éléments financiers, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et de l'impôt sur le résultat.

5.2.1. Avantages du personnel et paiements fondés sur des actions

Régimes à cotisations définies

Principes comptables

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges de personnel dans l'exercice où elles sont encourues.

Autres engagements en faveur du personnel

Le Groupe n'est concerné ni par la couverture maladie ni par l'évolution des coûts médicaux au-delà des engagements décrits en note 9 « Provisions ».

Indemnités de fin de carrière

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
A. Charge comptable		
Coût des services rendus au cours de la période	18	23
Coût des services passés – modifications de régime	(25)	-
Coût des services passés - réductions	-	-
(Gain)/perte sur les liquidations	-	-
Coût des services	(7)	23
Intérêts nets sur la provision/(actif)	9	3
Coût des prestations définies reconnu en résultat	2	26
Frais d'administration réalisés au cours de la période	-	-
Coût des indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes	-	-
Charge comptable	2	26
B. Autres éléments du résultat global		
(Gain)/perte actuariel sur l'engagement résultant de l'expérience	6	(5)
(Gain)/perte actuariel sur l'engagement résultant du changement d'hypothèses	13	(58)
(Gain)/perte actuariel reconnu en autres éléments du résultat global	19	(63)
Rendement des actifs du régime plus (élevé)/faible que celui basé sur l'actualisation	-	-
Effet du plafonnement des actifs	-	-
Montant total de (gain)/perte reconnu en autres éléments du résultat global	19	(63)
C. Coût des prestations définies		
Reconnu en résultat	2	26
Reconnu en autres éléments du résultat global	19	(53)
Coût des prestations définies	21	(27)

Charges relatives aux paiements en actions

Principes comptables

Les actions attribuées gratuitement au personnel sont, conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », enregistrées en charges de personnel par contrepartie des capitaux propres.

La valeur des actions gratuites est évaluée à la date

d'attribution. La charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Les augmentations de capital réservées aux salariés moyennant une décote font l'objet d'une analyse pour déterminer l'avantage éventuel qui pourrait en résulter.

Attributions gratuites d'actions

	24/04/2020	22/04/2021	20/04/2022	19/04/2023
Nombre d'actions attribuées	331 675	371 750	380 895	382 890
Cours comptant des titres à la date d'octroi	67,52 €	86,98 €	93,94 €	104,98 €
Volatilité attendue	-	-	-	-
Taux d'intérêts	-	-	-	-
Dividende annuel attendu	-	-	-	-
Actions gratuites en début de période	309 935	359 445	374 895	-

Attribution d'actions gratuites	-	-	-	382 890
Annulation de droits	24 795	19 155	13 520	6 155
Attribution définitive	285 140	-	-	-
Actions gratuites en fin de période	-	340 290	361 375	376 735

Caractéristiques des attributions gratuites d'actions

L'acquisition est définitive par les bénéficiaires sous condition de leur présence à l'issue d'un délai de 3 ans. Les actions doivent ensuite être conservées deux années.

La charge de ces plans est pondérée pour tenir compte de la probabilité de présence des salariés à l'issue de la période d'attribution.

Le nombre final d'actions distribuées dépendra de la performance du titre Eiffage mesurée sur une période de 3 ans après la date d'attribution (simulée en utilisant l'algorithme de Monte Carlo), et pour certaines catégories d'attributaires des plans 2021, 2022 et 2023, de l'évolution de l'intensité carbone d'Eiffage en France. La charge enregistrée au titre des attributions gratuites d'actions sous le poste « Charges de personnel » s'élève à 21 millions d'euros en 2023 contre 20 millions d'euros en 2022.

5.2.2. Charges externes

Le poste « Charges externes » intègre 391 millions d'euros en 2023 et 336 millions d'euros en 2022 de charges de loyers non retraitées suite à l'application d'IFRS 16 au titre des contrats portant sur des actifs de faible valeur et des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois.

5.2.3. Dotations aux amortissements

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Immobilisations corporelles	330	259
Droits d'utilisation des actifs loués	321	309
Immeubles de placement	6	5
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	708	661
Autres immobilisations incorporelles	47	38
Dotations aux amortissements au compte de résultat	1 412	1 272
Divers	-	(2)
Dotations aux amortissements au tableau des flux de trésorerie	1 412	1 270

5.2.4. Autres produits et charges d'exploitation

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(1)	3
Autres revenus des opérations immobilières	2	1
Provisions sur actifs circulants	15	9
Résultat sur cessions de matériels	25	20
Différence de change	2	2
Divers	24	76
Total	67	111

5.3. Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Ce poste comprend les produits et charges inhabituels et peu fréquents, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Il peut s'agir notamment de plus ou moins-values de cession, de dépréciations

importantes et inhabituelles d'actifs non courants, de certaines charges de restructuration ou de provisions relatives à des risques ou des litiges qui présentent un caractère spécifique et une matérialité significative par rapport à l'activité normale du Groupe.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Risques de pénalités et autres risques	(3)	(9)
Restructuration	(44)	(45)
Cession terrains / immeubles	5	3
Divers	(9)	(1)
Total	(51)	(52)

En 2023, le poste "Divers" inclut notamment le profit de réévaluation de la quote-part antérieurement détenue lié à la prise de contrôle d'Adelac pour 74 millions d'euros ainsi qu'une charge non récurrente de (47) millions d'euros liée à l'actualisation de certains paramètres de calcul de la provision pour renouvellement IFRIC 12 des concessions autoroutières

6. Actifs et passifs opérationnels

6.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé et actifs financiers sur accords de concession de services publics

Principes comptables

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le Groupe comptabilise :

- les actifs incorporels représentatifs d'un droit à facturer les utilisateurs du service public sans garantie du montant global à recevoir (cas par exemple des voies autoroutières concédées). Ce droit correspond à la juste valeur de la construction augmentée des frais financiers intercalaires reconnus pendant la période de construction. Il est amorti, à compter de la date de mise en service de l'actif, sur la durée de la concession selon un rythme qui reflète la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé. Ils sont inscrits à l'actif du bilan et dans le tableau des flux de trésorerie au poste spécifique « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » ;
- les actifs financiers lorsque le concessionnaire a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie. Ce droit issu des contrats de partenariat public-privé est matérialisé par l'inscription à l'actif du bilan d'une créance financière évaluée initialement en juste valeur de la trésorerie à recevoir dans les postes « Actifs financiers sur accords de concession de services non cou-

rants » et « Actifs financiers sur accords de concession de services courants ». Cette créance financière est, par la suite, comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est remboursée par la perception de loyers versés par le concédant. La rémunération de la créance financière est inscrite en produits des activités opérationnelles.

Certains contrats peuvent présenter des caractéristiques mixtes. Dans ce cas, seule la partie qui fait l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie est constatée en créance financière, le solde, représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service public, étant constaté en actif incorporel.

Les immobilisations corporelles, non contrôlées par le concédant, nécessaires à l'exploitation de la concession, telles que les immeubles d'exploitation, le matériel de péage, les véhicules de service sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amorties sur leur durée d'utilisation respective.

Année 2023	Valeurs nettes début d'exercice	Variation périmètre et conversion	Acquisitions	Ces-sions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice	Valeurs brutes	Amortissements-dépréciations
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 481	646	319	-	(708)	11 738	25 439	(13 701)
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	1 314	(3)	1	(67)	-	1 245	1 245	-
Actifs financiers sur accords de concession de services courants	67	3	-	-	-	70	70	-

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles du domaine concédé figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour (354) millions d'euros correspondent au montant des acquisitions pour 319 millions d'euros et à la variation nette des décaissements pour 35 millions d'euros.

Les acquisitions d'immobilisations financières figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour (4) millions d'euros correspondent au montant des acquisitions des actifs financiers sur accords de concession de services non courants pour 1 million d'euros et à la variation nette des décaissements pour 3 millions d'euros.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé au 31 décembre 2023 correspondent principalement à APRR/AREA

Par ailleurs, au titre des contrats de concession, le Groupe a des engagements fermes d'investissements à fin d'année 2023 ; dans ce cadre, le groupe APRR doit investir pour un montant estimé à 314 millions d'euros sur la période 2024-2028.

De façon générale, les sociétés titulaires de contrats de concession ou

pour 8 203 millions d'euros, A'Liéonor pour 881 millions d'euros, Aéroport Toulouse-Blagnac pour 755 millions d'euros, Aliae pour 689 millions d'euros, Adelaç pour 656 millions d'euros, CEVM pour 323 millions d'euros et Secaa pour 133 millions d'euros.

Le revenu d'Aéroport Toulouse-Blagnac provenant pour une partie significative d'activité non régulée, le Groupe considère ce contrat de concession comme étant hors du champ d'application d'IFRIC 12.

Les actifs financiers sur accords de concession de services courants et non courants au 31 décembre 2023 correspondent principalement à la LGV Bretagne-Pays de la Loire pour 873 millions d'euros, au stade Pierre-Mauroy de Lille pour 202 millions d'euros et à la réhabilitation de la Grande Arche de la Défense pour 131 millions d'euros.

partenariats public-privé ou assimilés et utilisant des financements de tiers à recours limité aux actifs de celles-ci (et donc sans recours sur Eiffage S.A.) ont donné en gage auxdits prêteurs un nantissement sur leurs propres titres. Ce nantissement s'accompagne généralement de clauses restreignant l'usage libre de la trésorerie et ainsi encadre le paiement de dividendes ou les réductions de capital.

Année 2022	Valeurs nettes début d'exercice	Variation périmètre et conversion	Acquisitions	Ces-sions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice	Valeurs brutes	Amortissements-dépréciations
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 591	8	543	-	(661)	11 481	24 311	(12 830)
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	1 388	(21)	9	(62)	-	1 314	1 314	-
Actifs financiers sur accords de concession de services courants	60	7	-	-	-	67	67	-

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles du domaine concédé figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour (527) millions d'euros correspondent au montant des acquisitions pour 543 millions d'euros déduction faite de la variation nette des décaissements pour 16 millions d'euros.

Les acquisitions d'immobilisations financières figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour (17) millions d'euros correspondent au montant des acquisitions des actifs financiers sur accords de concession de services non courants pour 9 millions d'euros déduction faite de la variation nette des décaissements pour 1 million d'euros et au montant des augmentations nettes des autres

immobilisations financières pour 9 millions d'euros.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé au 31 décembre 2022 correspondent principalement à APRR/AREA pour 8 632 millions d'euros, A'Liéonor pour 887 millions d'euros, Aéroport Toulouse-Blagnac pour 788 millions d'euros, Aliae pour 689 millions d'euros, CEVM pour 327 millions d'euros et Secaa pour 109 millions d'euros.

Le revenu d'Aéroport Toulouse-Blagnac provenant pour une partie significative d'activité non régulée, le Groupe considère ce contrat de concession comme étant hors du champ d'application d'IFRIC 12.

Les actifs financiers sur accords de concession de services courants et non courants au 31 décembre 2022 correspondent principalement à la LGV Bretagne-Pays de la Loire pour 919 millions d'euros, au stade

Pierre-Mauroy de Lille pour 209 millions d'euros et à la réhabilitation de la Grande Arche de la Défense pour 140 millions d'euros.

Par ailleurs, au titre des contrats de concession, le Groupe a des engagements fermes d'investissements à fin d'année 2022 ; dans ce cadre, le groupe APRR doit investir pour un montant estimé à 116 millions d'euros sur la période 2023-2027.

De façon générale, les sociétés titulaires de contrats de concession ou partenariats public-privé ou assimilés et utilisant des financements de tiers à recours limité aux actifs de celles-ci (et donc sans recours sur Eiffage S.A.) ont donné en gage auxdits prêteurs un nantissement sur leurs propres titres. Ce nantissement s'accompagne généralement de clauses restreignant l'usage libre de la trésorerie et ainsi encadre le paiement de dividendes ou les réductions de capital.

Liste des contrats de concession et gestion de services publics

- Actifs incorporels

Dénomination	Pourcentage de détention	Caractéristiques principales	Mode de rémunération	Modalité de révision	Modalités de retour au concédant	Date de fin de concession
Concessions autoroutières						
APRR	52%	Réseau autoroutier de 1 910 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	11/2035
AREA	51,9%	Réseau autoroutier de 408 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	09/2036
Autoroute de Liaison Atlantique Europe (ALIAE)	52,0%	Réseau autoroutier de 88 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2067
Adelac	52,0%	Réseau autoroutier de 20 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	12/2060
A'Liéonor	100%	Réseau autoroutier de 150 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2066
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau (CEVM)	100%	Viaduc de 2,5 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2079

Société Eiffage de la Concession de l'Autoroute de l'Avenir (SECAA)	75%	Réseau autoroutier de 41 km au Sénégal	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2044
Réseaux de fibres optiques						
Contrat avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	81%	Etablissement et exploitation du réseau de communications électroniques	Paiement par l'utilisateur (opérateurs téléphoniques)	Grille tarifaire validée avec le concédant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2029
Concessions aéroportuaires						
Aéroport Toulouse-Blagnac	49,99%	Construction, entretien, exploitation de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac	Paiement par l'utilisateur (compagnies aériennes, et usagers) et recettes diverses	Révision annuelle et tarif selon Code de l'Aviation Civile sous supervision ART	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2046
Aéroport de Lille	90%	Gestion, entretien, renouvellement, exploitation et développement de l'Aéroport de Lille-Lesquin	Paiement par l'utilisateur (compagnies aériennes, et usagers) et recettes diverses	Révision annuelle et tarif selon Code de l'Aviation Civile	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2042
Concessions Portuaires						
Port Marina Baie des Anges	96%	Exploitation et aménagement du port de plaisance de Marina Baie des Anges	Paiement par l'utilisateur et recettes diverses	Grille tarifaire validée avec le concédant et révision annuelle selon le contrat de Concession	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2051
Concessions immobilières						
Parc de logements domaniaux du ministère des Armées	50%	Conception, construction ou rénovation ainsi que maintenance et gestion de plus de 11 000 logements	Paiement par les locataires	Grille tarifaire validée avec le concédant et révision annuelle selon le contrat de Concession	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2056

- Actifs financiers

Dénomination	Pourcentage de détention	Caractéristiques principales	Mode de rémunération	Modalité de révision	Modalités de retour au concédant	Date de fin du contrat
Etablissements publics						
Grande Arche de la Défense	100%	Rénovation et valorisation de la Grande Arche de la Défense	Loyer par le concédant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2034
Parc des Expositions et Centre des Congrès de Reims	100%	Conception, travaux, financement et entretien de la modernisation du Parc des Expositions et rénovation du Centre des Congrès	Loyer par le concédant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2046
Commissariat de Paris-Centre	100%	Conception, réhabilitation, financement, restructuration de l'immeuble Ilot Perrée dans le 3ème arrondissement de Paris	Loyer par le concédant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2031

Ligne Grande Vitesse

LGV Bretagne-Pays de la Loire	100%	Construction et maintenance de la ligne à grande vitesse Le Mans - Rennes	Loyer par le concédant	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2036
-------------------------------	------	---	------------------------	-------	---	------

- Actifs incorporels et financiers (modèle mixte)

Dénomination	Pourcentage de détention	Caractéristiques principales	Mode de rémunération	Modalité de révision	Modalités de retour au concédant	Date de fin du contrat
Etablissement sportif						
Stade Pierre-Mauroy (Lille)	100%	Construction et exploitation d'un stade	Loyers fixes versés par le concédant et recettes de billetterie et recettes diverses	Néant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2043

6.2. Goodwill

Principes comptables

Le Groupe a défini des groupes d'UGT au sein des métiers, au niveau desquels s'opèrent les synergies du regroupement d'entreprises. Leurs définitions varient en fonction du schéma organisationnel du métier de rattachement : schéma géographique ou propre au métier.

Les goodwills ne sont pas amortis mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation selon le résultat de tests de valeur mis en œuvre au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwills qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés au sein du groupe d'UGT au niveau duquel sont appréciées les synergies du regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel les goodwills sont rattachés est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

En pratique, la valeur recouvrable des groupes d'UGT est déterminée, en premier lieu, par leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité s'avère inférieure à la valeur comptable du groupe d'UGT, le Groupe calcule alors la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité est estimée en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponibles basés sur les deux éléments suivants :

- flux de trésorerie prévisionnels à dette nulle, soit :
 - résultat opérationnel + amortissements,
 - variation du besoin en fonds de roulement,
 - investissement de renouvellement,
 - impôts.
- taux d'actualisation (coût d'opportunité du capital) déterminés pour chaque groupe d'UGT, en fonction de son activité et du profil de risque associé.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

La valeur recouvrable des groupes d'UGT travaux et production d'électricité est déterminée par actualisation à l'infini des flux de trésorerie.

La valeur recouvrable des groupes d'UGT concessions autoroutières et aéroportuaires est déterminée par actualisation des flux de trésorerie attendus sur la durée de vie résiduelle des contrats.

Les goodwills sont affectés aux groupes d'UGT définis par le Groupe :

	31 décembre 2022	Acquisitions / Augmentations	Allocations / Diminutions	31 décembre 2023
Construction	548	1	-	549
Infrastructures	413	4	-	417
Énergie Systèmes	969	64	(20)	1 013
Concessions autoroutières	1 573	96	-	1 669
Activité aéroportuaire	124	-	-	124
Production d'électricité	75	9	(24)	60
Total	3 702	174	(44)	3 832

L'évolution des goodwill sur 2023 est principalement due au passage en intégration globale d'Adelac dans le secteur autoroutier, dans le secteur Energie Systèmes aux acquisitions de sociétés notamment le groupe PrestaPrim et à l'allocation du prix d'acquisition de Snef télécom et enfin dans le secteur Production d'électricité aux variations relatives au groupe sun'R.

Aucun instrument de capitaux propres n'a été émis lors des acquisitions d'entreprises réalisées en 2023.

Les taux d'actualisation, impactés par la variation du taux sans risque et les flux de trésorerie, prennent en compte les risques liés au contexte de pressions concurrentielles.

Les principaux paramètres du modèle de détermination de la valeur d'utilité sont les suivants :

taux d'actualisation	2023	2022
Construction	7,81%	7,57%
Infrastructures	7,81%	7,57%
Énergie Systèmes	7,81%	7,57%
Concessions autoroutières	7,81%	7,57%
Activité aéroportuaire	6,10%	5,90%
Production d'électricité	6,98%	6,82%

Le Groupe a retenu un taux de croissance nul sur les groupes d'UGT travaux.

Les résultats des tests de dépréciation n'aboutissent pas à la constatation de perte de valeur au 31 décembre 2023.

Pour les autres groupes d'UGT, le taux de croissance est variable sur la durée de vie du contrat en fonction de différents paramètres cohérents avec chacun des contrats de concession.

L'analyse des sensibilités des modèles se fonde sur les mêmes hypothèses que celles de 2022.

En ce qui concerne les concessions autoroutières, les principaux paramètres portent sur l'évolution des trafics et des composants prix des contrats tarifaires dont la prise en compte se fonde sur une évolution prudente dans un contexte économique incertain.

Un changement raisonnablement possible d'hypothèses relatives aux tests de dépréciation réalisés pour chacun des groupes d'UGT travaux ne conduirait pas à une charge de dépréciation. Pour les activités aéroportuaires, une variation à la baisse de 5 % des cash-flows libres et un décalage d'une année des hypothèses de retour à l'activité de l'année 2019 n'ont pas de conséquence sur la valeur comptable des actifs.

Pour les activités aéroportuaires, le groupe estime un retour au trafic de l'année 2019 (ante Covid) à l'horizon 2027 et une convergence vers le plan d'affaires élaboré lors de l'acquisition à partir de l'année 2040.

La baisse de 5 % des cash-flows libres des concessions autoroutières ne présente également aucune conséquence sur la valeur comptable des actifs.

Le Groupe a, par ailleurs, réalisé des tests de sensibilité au niveau des branches portant sur les hypothèses de taux d'actualisation et de flux de trésorerie. Le taux d'actualisation et la variation à la baisse des flux de trésorerie (pourcentage du flux de trésorerie des hypothèses de base), "points morts" à partir desquels la valeur comptable de l'UGT travaux serait supérieure à sa valeur d'utilité sont reproduits dans le tableau qui suit :

	Points morts des taux	Points morts des flux
Construction	20,9%	44%
Infrastructures	8,8%	74%
Énergie Systèmes	13,3%	36%

6.3. Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les coentreprises et entreprises associées significatives hors sociétés de promotion immobilières ont une valeur individuelle de titre mis en équivalence supérieure à 10 millions d'euros ou un total de bilan supérieur à 50 millions d'euros ; cela concerne Est Granulats (exploitation de carrières), A3 NordBayern et Isentalautobahn (partenariats public-privé en Allemagne des autoroutes A3 et A94),

Normalux (construction navale), Prado Sud et SMTPC (concessions de tunnels à Marseille), Axxès (gestion des abonnements péage poids lourds) et Getlink (concession du tunnel sous la manche). Getlink est mis en équivalence depuis le 27 avril 2023 ; Adelac (concession de l'autoroute A41) est consolidé en intégration globale à compter du 31 décembre 2023.

- Principales données financières relatives à ces sociétés

Année 2023	Coentreprises						Entreprises associées	
	A3 Nord-Bayern	Est Gr-nulats	Isentalauto-bahn	Norma-lux	Prado Sud	SMTPC	Axxès	Getlink
Informations financières à 100 % résumées	Allemagne	France	Allemagne	Belgique	France	France	France	France
Pays	Allemagne	France	Allemagne	Belgique	France	France	France	France
% des titres de participation détenus	50,0%	49,0%	33,3%	25,0%	41,5%	34,2%	20,8%	20,55%
Dividendes versés au Groupe	-	-	-	-	-	4	-	52
Actifs courants	113	23	27	23	8	55	155	1 799
Actifs non courants	627	13	310	65	109	107	27	14 176
Total des actifs	740	36	337	88	117	162	182	15 975
Capitaux propres	16	33	16	47	9	90	32	8 371
Passifs financiers courants	-	-	27	8	3	7	-	-
Autres passifs courants	45	3	11	1	1	11	146	762
Passifs financiers non courants	679	-	283	32	104	53	-	5 796
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	1	4	1 046
Total des passifs et des capitaux propres	740	36	337	88	117	162	182	15 975
Produits des activités opérationnelles	360	7	12	12	15	37	828	1 829
Résultat opérationnel courant	-	2	4	7	6	17	(9)	735
Résultat net	-	2	1	5	-	12	(9)	326
Autres éléments du résultat global	(4)	-	(7)	-	(4)	-	-	(18)
Résultat global	(4)	2	(6)	5	(4)	12	(9)	308
Le résultat présenté inclut les éléments suivants :								
Dotation aux amortissements	-	(1)	-	(5)	(4)	(11)	N/A	N/A
Produits d'intérêts	11	1	18	-	2	2	N/A	N/A
Charges d'intérêts	(19)	-	(19)	(1)	(5)	(3)	N/A	N/A
Charge ou produit d'impôt	-	(1)	(1)	-	(2)	(4)	N/A	N/A
Quote-part comptabilisée du résultat des sociétés mises en équivalence	-	1	1	1	-	4	(4)	25
Quote-part comptabilisée des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(2)	-	(3)	-	(1)	-	-	(3)
Quote-part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence	8	16	5	12	4	31	7	1 873
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	6	-
Quote-part non comptabilisée des pertes des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part non comptabilisée des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur d'équivalence	8	16	5	12	4	31	13	1 873
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	-	55	-	1 873

Année 2022								Coentre- prises	Entre- prises as- sociées
	Informations financières à 100 % résumées	Adelac	A3 Nord- Bayern	Est Granu- lats	Isentalau- tobahn	Norma- lux	Prado Sud	SMTPC	Axxès
Pays	France	Allemagne	France	Allemagne	Belgique	France	France	France	
% des titres de participation détenus	51,9%	50,0%	49,0%	33,3%	25,0%	41,5%	34,2%	20,8%	
Dividendes versés au Groupe	-	-	-	-	-	-	4	-	
Actifs courants	90	72	21	22	21	7	52	152	
Actifs non courants	1 007	475	14	327	69	118	109	32	
Total des actifs	1 097	547	35	349	90	125	161	184	
Capitaux propres	371	20	30	22	41	8	89	41	
Passifs financiers courants	-	-	-	27	8	7	-	-	
Autres passifs courants	7	38	4	8	1	1	11	143	
Passifs financiers non courants	685	489	-	292	40	108	60	-	
Autres passifs non courants	34	-	1	-	-	1	1	-	
Total des passifs et des capitaux propres	1 097	547	35	349	90	125	161	184	
Produits des activités opérationnelles	61	257	6	9	12	14	35	747	
Résultat opérationnel courant	30	-	1	2	7	9	18	7	
Résultat net	7	-	1	-	5	4	13	7	
Autres éléments du résultat global	95	20	-	46	-	17	1	-	
Résultat global	102	20	1	46	5	21	14	7	
Le résultat présenté inclut les éléments suivants :									
Dotation aux amortissements	(19)	-	(1)	-	(5)	(4)	(10)	N/A	
Produits d'intérêts	-	1	-	9	-	-	-	N/A	
Charges d'intérêts	(20)	(11)	-	(11)	(2)	(4)	(1)	N/A	
Charge ou produit d'impôt	(36)	-	-	-	-	(1)	(4)	N/A	
Quote-part comptabilisée du résultat des sociétés mises en équivalence	5	-	1	-	1	-	4	3	
Quote-part comptabilisée des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	78	10	-	7	-	5	-	-	
Quote-part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence	126	10	15	7	10	5	31	9	
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence	27	-	-	-	-	-	-	8	
Quote-part non comptabilisée des pertes des sociétés mises en équivalence	1	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part non comptabilisée des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(1)	-	-	-	-	-	-	-	
Valeur d'équivalence	153	10	15	7	10	5	31	17	
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	-	-	54	-	

- Informations financières cumulées relatives aux sociétés mises en équivalence

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Sociétés significatives	Sociétés non significatives	Total	Sociétés significatives	Sociétés non significatives	Total
Informations financières cumulées relatives aux coentreprises						
Participations dans les coentreprises (I)	76	78	154	231	43	274
Quote-part dans le résultat des coentreprises (II)	7	9	16	11	(4)	7
Quote-part des coentreprises dans les autres éléments du résultat global	(6)	(18)	(24)	101	-	101
Quote-part des coentreprises dans le résultat global	1	(9)	(8)	112	(4)	108
Informations financières cumulées relatives aux autres entreprises associées						
Participations dans les entreprises associées (III)	1 886	6	1 892	17	5	22
Quote-part dans le résultat des entreprises associées (IV)	21	1	22	3	-	3
Quote-part des entreprises associées dans les autres éléments du résultat global	(3)	-	(3)	-	-	-
Quote-part des entreprises associées dans le résultat global	18	1	19	3	-	3
Total des participations dans les sociétés mises en équivalence (I + III)	1 962	84	2 046	248	48	296
Total des quotes-parts du résultat des sociétés mises en équivalence (II + IV)	28	10	38	14	(4)	10

- Variation des participations dans les sociétés mises en équivalence

Au 1er janvier 2022	176
Résultat de l'exercice 2022	10
Dividendes distribués	(6)
Augmentation de capital	-
Variation de juste valeur des instruments financiers	101
Autres	15
Au 31 décembre 2022	296
Résultat de l'exercice 2023	38
Dividendes distribués	(45)
Augmentation de capital	36
Variation de juste valeur des instruments financiers	(24)
Autres	1 745
Au 31 décembre 2023	2 046

Le poste « Autres », en 2023, inclut notamment les variations de périmètre de Getlink pour 1 901 millions d'euros et d'Adelac pour (146) millions d'euros.

6.4. Autres actifs non courant

Principes comptables

– Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles font l'objet de ventilation en composants conformément à la norme IAS 16.

Elles sont amorties à compter de la date à laquelle le bien est mis en service selon la durée d'utilité propre à chaque nature d'immobilisation dont les principales sont les suivantes :

Construction	20 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillage	3 à 15 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Les terrains de carrières sont évalués sur la base de la quantité prévisionnelle de matériaux à extraire du gisement. L'amortissement annuel est fonction des tonnages extraits.

– Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus et donnés en location ou, en vue d'être loués, à des tiers dans le cadre de contrats de location simple ainsi que les biens immobiliers en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS

40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

– Autres immobilisations incorporelles

Les dépenses internes de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si, et seulement si, les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Ces dépenses concernent essentiellement les coûts de développement des logiciels acquis et amortis linéairement sur trois à quinze ans et des droits acquis d'exploitation de carrières amortis sur les tonnes extraites et la durée des droits.

– Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la valeur recouvrable est susceptible d'être inférieure à la valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'excédent entre la valeur comptable et la valeur recouvrable ; le test de dépréciation est réalisé le cas échéant au niveau des actifs pris individuellement ou au niveau des groupes d'UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) lorsque les actifs ne peuvent être évalués individuellement.

Année 2023	Valeurs nettes début d'exercice	Variation périmètre et conversion	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice	Valeurs brutes	Amortissements-dépréciations
Terrains	447	1	19	(2)	(10)	455	618	(163)
Constructions	561	46	61	(10)	(64)	594	1 361	(767)
Installations techniques, matériel et outillage	441	43	119	(26)	(108)	469	1 719	(1 250)
Autres immobilisations corporelles	479	(41)	293	(2)	(148)	581	1 599	(1 018)
Total immobilisations corporelles	1 928	49	492	(40)	(330)	2 099	5 297	(3 198)
Immeubles de placement	81	-	-	-	(6)	75	98	(23)
Autres immobilisations incorporelles	233	27	52	-	(47)	265	762	(497)
Autres actifs financiers	1 872	(1 478)	52	(18)	(3)	425	604	(179)

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour (514) millions d'euros correspondent à la somme des acquisitions des immobilisations corporelles pour 492 millions d'euros, incorporelles pour 52 millions d'euros, déduction faite de la variation nette des décaissements pour 30 millions d'euros.

	Valeurs nettes début d'exercice	Variation périmètre et conversion	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice	Valeurs brutes	Amortissements-dépréciations
Année 2022								
Terrains	437	2	23	(3)	(12)	447	602	(155)
Constructions	544	29	39	(6)	(45)	561	1 267	(706)
Installations techniques, matériel et outillage	360	73	133	(29)	(96)	441	1 637	(1 196)
Autres immobilisations corporelles	386	3	228	(32)	(106)	479	1 478	(999)
Total immobilisations corporelles	1 727	107	423	(70)	(259)	1 928	4 984	(3 056)
Immeubles de placement	57	-	29	-	(5)	81	98	(17)
Autres immobilisations incorporelles	203	20	48	-	(38)	233	692	(459)
Autres actifs financiers	604	45	1 227	(4)	-	1 872	2 042	(170)

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour (494) millions d'euros correspondent à la somme des acquisitions des immobilisations corporelles pour 423 millions d'euros, incorporelles pour 48 millions d'euros et immeubles de placement pour 29 millions d'euros, déduction faite de la variation nette des décaissements pour 6 millions d'euros.

6.5. Contrats de location

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les contrats de location sont inscrits au bilan avec un actif représentant le droit d'utilisation du bien loué et au passif, une dette correspondant à l'obligation de payer les loyers.

Les contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ainsi que

les contrats portant sur des actifs de faible valeur sont exclus de ce dispositif.

Au compte de résultat, l'amortissement du droit d'utilisation sur la durée du contrat et la charge d'intérêts de la dette sont constatés.

- Droit d'utilisation des actifs loués

	Valeurs nettes début d'exercice	Variation périmètre et conversion	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice	Valeurs brutes	Amortissements-dépréciations
Année 2023								
Terrains	8	-	1	(1)	-	8	9	(1)
Constructions	421	(5)	143	(13)	(81)	465	783	(318)
Installations techniques	386	4	113	(7)	(115)	381	798	(417)
Autres immobilisations	234	-	193	(7)	(125)	295	689	(394)
Total	1 049	(1)	450	(28)	(321)	1 149	2 279	(1 130)

Année 2022	Valeurs nettes début d'exercice	Variation périmètre et conversion	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice	Valeurs brutes	Amortissements-dépréciations
Terrains	8	-	1	(1)	-	8	8	-
Constructions	373	4	128	(10)	(74)	421	680	(260)
Installations techniques	411	3	110	(15)	(123)	386	784	(398)
Autres immobilisations	247	(4)	116	(13)	(112)	234	577	(342)
Total	1 039	3	355	(39)	(309)	1 049	2 049	(1 000)

6.6. Actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement

Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût de revient déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Les stocks immobiliers figurent dans ce poste. Ils sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale sauf si l'effet de l'actualisation est significatif. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti et font l'objet éventuellement de perte de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Les montants bruts dus par les clients pour les travaux

contractuels issus de la comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sont inclus dans ce poste.

Le besoin en fonds de roulement, lié à l'activité, comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation à l'exclusion des actifs et passifs d'impôts exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

Les engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle sont considérés comme une dette, évaluée en valeur actuelle et inscrite parmi les autres passifs. La variation ultérieure de valeur, liée à la désactualisation, est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Flux		
			Généré par l'activité	Fournisseurs d'immobilisations	Variations de périmètre et autres
Stocks	969	1 010	(68)	-	27
Clients et autres débiteurs	6 546	6 114	331	-	101
Autres actifs	2 170	2 085	76	-	9
Sous-total actifs d'exploitation	9 685	9 209	339	-	137
Fournisseurs et autres créanciers	5 051	4 817	267	(10)	(23)
Autres passifs	5 829	5 229	441	-	159
Sous-total passifs d'exploitation	10 880	10 046	708	(10)	136
(Besoin)/Ressource en fonds de roulement	1 195	837	369	(10)	(1)

La variation du besoin en fonds de roulement généré par l'activité présentée dans le tableau des flux de trésorerie à hauteur de 359 millions d'euros comprend la variation des dettes et produits constatés d'avance non courants liés à l'exploitation pour (10) millions d'euros.

- Stocks

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Matières et autres produits	365	432
Stocks et en-cours de promotion immobilière et de services	604	578
Total	969	1 010

Au 31 décembre 2023, les dépréciations des stocks représentent 2,9 % des valeurs brutes et 2,7 % au 31 décembre 2022.

- Clients et autres débiteurs

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Construction	1 198	(20)	1 178	1 279	(19)	1 260
Infrastructures	2 799	(57)	2 742	2 514	(59)	2 455
Énergie Systèmes	2 399	(44)	2 355	2 146	(44)	2 102
Concessions	277	(9)	268	310	(13)	297
Holding	5	(2)	3	5	(5)	-
Total	6 678	(132)	6 546	6 254	(140)	6 114

- Créances échues

Les créances échues nettes sont relatives à un nombre très important de clients pour lesquels le risque de crédit est très dilué. Les créances échues de plus de trois mois représentent 9,5 % du poste clients.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances échues depuis moins de 3 mois	811	718
Créances échues entre 3 et 6 mois	145	133
Créances échues depuis plus de 6 mois	480	368
Total	1 436	1 219

- Autres actifs

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avances et acomptes versés sur commandes	115	95
État	625	592
Personnel et organismes sociaux	251	205
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	185	179
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés non consolidées	380	484
Autres créances diverses	411	357
Charges constatées d'avance	203	173
Total	2 170	2 085

- Fournisseurs et autres créanciers

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs	4 831	4 587
Fournisseurs d'immobilisations	220	230
Total	5 051	4 817

- Autres passifs

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 022	717
État	1 264	1 136
Personnel et organismes sociaux	978	881
Clients créditeurs	61	59
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés non consolidées	414	434
Autres dettes et charges à payer	445	393
Produits constatés d'avance	1 645	1 609
Total	5 829	5 229

7. Capitaux propres et résultat par action

Principes comptables

Les actions Eiffage détenues par le Groupe sont soustraites des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 pour le montant du prix d'acquisition.

7.1. Capital social

Le Groupe poursuit une politique active d'actionariat salarié dans le but d'associer l'ensemble du personnel à une gestion dynamique dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Il n'existe pas au sein des capitaux propres de titres hybrides, l'ensemble des titres représentatifs des capitaux propres ouvrant

droit à dividende. Au-delà des actions auto-détenues, il n'existe pas d'instruments financiers susceptibles d'entraîner une dilution future.

Sur le résultat net part du Groupe de l'exercice 2022 de 896 millions d'euros, 350 millions d'euros ont été distribués. Le solde a été affecté aux réserves consolidées.

- Détail du capital social

Le capital social est composé de 98 000 000 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 4 euros de nominal chacune.

	Nombre d'actions total	Dont actions auto-détenues	Nombre d'actions en circulation
Au 1er janvier 2022	98 000 000	(2 332 292)	95 667 708
Annulation d'actions auto-détenues	(1 942 683)	1 942 683	-
Augmentation de capital réservée aux salariés	1 942 683	-	1 942 683
Achat - vente - attribution	-	(2 931 031)	(2 931 031)
Au 31 décembre 2022	98 000 000	(3 320 640)	94 679 360
Annulation d'actions auto-détenues	(2 118 207)	2 118 207	-
Augmentation de capital réservée aux salariés	2 118 207	-	2 118 207
Achat - vente - attribution	-	(2 779 629)	(2 779 629)
Au 31 décembre 2023	98 000 000	(3 982 062)	94 017 938

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a procédé, au titre des plans d'options et d'actions gratuites, à l'acquisition de 3 746 346 titres Eiffage et à l'attribution de 812 007 titres Eiffage.

Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 637 777 actions Eiffage ont été achetées et 1 641 085 vendues.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a procédé, au titre des plans d'actions gratuites, à l'acquisition de 3 500 000 titres Eiffage et à l'attribution de 807 999 titres Eiffage.

Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 758 082 actions Eiffage ont été achetées et 1 670 454 vendues.

- Evolution de la valeur comptable du portefeuille d'actions propres

	2023	2022
Au 1er janvier	299	199
Achat	493	486
Vente - annulation	(425)	(386)
Solde au 31 décembre	367	299

7.2. Intérêt des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Compte tenu de leurs impacts sur les actifs et la dette, les sociétés ou groupes dont les intérêts des détenteurs de participations ne donnant

pas le contrôle sont significatifs sont les suivants : Financière Eiffarie (concession autoroutière APRR), Adelaç (concession autoroutière A41) et Aéroport Toulouse-Blagnac.

- Principales données financières relatives à ces sociétés ou groupes

2023

Informations financières à 100 % résumées	Financière Eiffarie	Adelac	Aéroport Toulouse-Blagnac
Pays	France	France	France
% des titres de participation des détenteurs de participation ne donnant pas le contrôle	48%	48%	50,01%
Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	459	-	(3)
Cumul des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	1 031	19	340
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	431	-	-
Actifs courants	1 828	43	166
Actifs non courants	10 915	746	1 041
Passifs financiers	9 100	671	169
Autres passifs courants et non courants	1 582	12	358
Actif net	2 061	106	680
Produits des activités opérationnelles	3 249	-	156
Résultat net	956	-	(5)
Résultat global	943	-	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 542	-	65
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	1 727	-	42
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(332)	-	(18)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(1 537)	-	7
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	1 400	35	96

Informations financières à 100 % résumées	Financière Eiffarie	VP 1	Aéroport Toulouse- Blagnac
Pays	France	France	France
% des titres de participation des détenteurs de participation ne donnant pas le contrôle	48%	49%	50,01%
Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	442	(2)	(5)
Cumul des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	970	(112)	343
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	425	10	-
Actifs courants	1 970	71	128
Actifs non courants	11 346	342	1 077
Passifs financiers	9 704	623	163
Autres passifs courants et non courants	1 592	18	357
Actif net	2 020	(228)	685
Produits des activités opérationnelles	3 154	58	132
Résultat net	919	(3)	(10)
Résultat global	976	(3)	(8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 240	83	37
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	1 578	23	57
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(581)	(2)	(12)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(695)	(34)	(17)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	1 542	70	65

7.3. Dividende

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires un dividende de 4,10 euros par action. Il s'appliquera aux 98 000 000 actions existantes au 28 février 2024 et à celles qui seront créées à la suite

de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le conseil d'administration du 28 février 2024, à l'exception des actions détenues en propre.

- Réserves distribuables de la société Eiffage

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Primes d'émission	550	526
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	5 348	4 847
Résultat	726	851
Affectation minimale à réserve légale	-	-
Total	6 624	6 224

7.4. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen d'actions en circulation (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues). Ce nombre moyen résulte de la pondération, sur la période, des actions créées suite aux

levées d'options et des actions annulées.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen d'actions pondéré le nombre potentiel d'actions à créer dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs.

Année 2023	Nombre moyen d'actions	Résultat net (part du groupe)	Résultat par action (en euros)
Actions composant le capital	98 000 000	-	-
Pondération de l'annulation d'actions auto-détenues	766 037	-	-
Pondération de l'augmentation de capital réservée/salariés	(766 037)	-	-
Actions auto détenues	(2 941 171)	-	-
Avant dilution	95 058 829	1 013	10,65
Dilution résultant des stock-options et des actions gratuites	1 078 400	-	-
Après dilution	96 137 229	1 013	10,53

Année 2022	Nombre moyen d'actions	Résultat net (part du groupe)	Résultat par action (en euros)
Actions composant le capital	98 000 000	-	-
Pondération de l'annulation d'actions auto-détenues	707 882	-	-
Pondération de l'augmentation de capital réservée/salariés	(707 882)	-	-
Actions auto détenues	(3 259 745)	-	-
Avant dilution	94 740 255	896	9,46
Dilution résultant des stock-options et des actions gratuites	1 044 275	-	-
Après dilution	95 784 530	896	9,36

8. Actifs et passifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers courants et non courants évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat, les actifs financiers évalués en juste valeur par les autres éléments du résultat global, des autres actifs financiers ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation. La part à moins d'un an des emprunts est présentée en passif courant.

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessus sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IFRS 9 : « Instruments financiers ».

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les actifs financiers sur accords de concession de service, ainsi que les prêts et créances financières. De tels actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue. Ils sont évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan et les OPCVM monétaires.

Les titres de participations non consolidés et autres instruments de capitaux propres comptabilisés en actifs financiers non courants sont généralement évalués à la juste valeur par le résultat. Ils peuvent être évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, sur option prise lors de la comptabilisation initiale, lorsque ces titres ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Pour les titres de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la valeur historique des titres est représentative de leur juste valeur. Elle est dépréciée, le cas échéant, en cas de dégradation significative et prolongée de la rentabilité attendue.

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat regroupent les actifs et passifs que le Groupe a l'intention de revendre à court terme pour réaliser une plus-value. Les produits et charges financiers relatifs à ces actifs correspondent aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur.

La juste valeur prend en compte le risque de crédit ou le risque propre de l'entité conformément à IFRS 13 ; l'estimation de ces risques est calculée sur la base des données observables sur le marché.

Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées dans les « autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux futurs.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Conformément à IFRS 13, la valorisation liée au risque de crédit des instruments dérivés est calculée sur la base des données du marché.

8.1. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers

- Année 2023

	Valeur au bilan	Catégories comptables (1)			Juste valeur	Mode de détermination de la juste valeur		
		Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers						Prix coté sur un marché actif	Modèle interne avec données de marché observables	Modèle interne avec données de marché non observables
Actifs financiers non courants	1 670	1 361	120	189 (2)	1 670	189	1 481	
Actifs financiers courants	70	70	-	-	70		70	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 944	-	4 944	-	4 944	1 217	3 727	
Total	6 684	1 431	5 064	189	6 684	1 406	5 278	

(1) Au cours de l'exercice 2023, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers.

(2) 189 millions d'euros correspondent à des instruments financiers de couverture. Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture. La prise en compte du risque de crédit et du risque propre à l'entité dans la valorisation de la juste valeur des instruments dérivés conformément à IFRS 13 n'a pas d'impact significatif. En 2023, les instruments financiers de couverture portent sur un notionnel total s'élevant à près de 1,7 milliard d'euros correspondant à des swaps de taux dans les concessions et PPP (principalement A'Lienor, Adelaç, Stade Pierre-Mauroy, LG BPL, Nové) sur des maturités s'échelonnant de 2025 à 2056.

	Valeur au bilan	Catégories comptables			Juste valeur	Mode de détermination de la juste valeur		
		Passifs au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Instruments financiers de couverture		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers						Prix coté sur un marché actif	Modèle interne avec données de marché observables	Modèle interne avec données de marché non observables
Emprunts non courants	12 554 (1)	12 540	-	14 (2)	12 076		12 076	
Emprunts et autres financements courants	2 321 (1)	2 321	-	-	2 321		2 321	
Total	14 875	14 861	-	14	14 397		14 397	

(1) Dont 9 086 millions d'euros représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffarie.

(2) Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture. La prise en compte du risque de crédit et du risque propre à l'entité dans la valorisation de la juste valeur des instruments dérivés conformément à IFRS 13 n'a pas d'impact significatif. En 2023, les instruments financiers de couverture portent sur un notionnel total s'élevant à près de 1,7 milliard d'euros correspondant à des swaps de taux dans les concessions et PPP (principalement A'Lienor, Adelaç, Stade Pierre-Mauroy, LG BPL, Nové) sur des maturités s'échelonnant de 2025 à 2056.

- Année 2022

Actifs financiers	Valeur au bilan	Catégories comptables (1)			Juste valeur	Mode de détermination de la juste valeur		
		Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	3 186	1 456	84	1 646 (2)	3 186	1 646	1 540	
Actifs financiers courants	67	67	-	-	67		67	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 756	-	4 756	-	4 756	984	3 772	
Total	8 009	1 523	4 840	1 646	8 009	2 630	5 379	

(1) Au cours de l'exercice 2022, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers.

(2) Dont 1 548 millions d'euros correspond à la valorisation de Getlink et 98 millions d'euros à des instruments financiers de couverture. Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture. La prise en compte du risque de crédit et du risque propre à l'entité dans la valorisation de la juste valeur des instruments dérivés conformément à IFRS 13 n'a pas d'impact significatif. En 2022, les instruments financiers de couverture portent sur un notionnel total s'élevant à près de 1,1 milliard d'euros correspondant à des swaps de taux dans les concessions et PPP (principalement LGV BPL, A'Lienor, Stade Pierre-Mauroy, Aéroport Toulouse-Blagnac, Grande Arche de la Défense) sur des maturités s'échelonnant de 2025 à 2043.

Passifs financiers	Valeur au bilan	Catégories comptables			Juste valeur	Mode de détermination de la juste valeur		
		Passifs au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Instruments financiers de couverture		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Emprunts non courants	11 843 (1)	11 837	-	6 (2)	10 966		10 966	
Emprunts et autres financements courants	3 086 (1)	3 086	-	-	3 086		3 086	
Total	14 929	14 923	-	6	14 052		14 052	

(1) Dont 9 699 millions d'euros représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffarie.

(2) Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture. La prise en compte du risque de crédit et du risque propre à l'entité dans la valorisation de la juste valeur des instruments dérivés conformément à IFRS 13 n'a pas d'impact significatif. En 2022, les instruments financiers de couverture portent sur un notionnel total s'élevant à près de 1,1 milliard d'euros correspondant à des swaps de taux dans les concessions et PPP (principalement LGV BPL, A'Lienor, Stade Pierre-Mauroy, Aéroport Toulouse-Blagnac, Grande Arche de la Défense) sur des maturités s'échelonnant de 2025 à 2043.

8.2. Echancier des actifs, passifs financiers et des flux d'intérêts associés

Année 2023	Valeur au bilan	Flux de trésorerie	A moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans
Autres actifs financiers	- -	- -	- -	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	1 217	1 217	1 217	-	-	-	-	-
Disponibilités	3 727	3 727	3 727	-	-	-	-	-
Sous-total actifs financiers (I)	4 944	4 944	4 944	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires ou obligataires et assimilés (1)	13 337	13 429	808	1 099	1 147	2 336	1 181	6 858
Dettes de location	1 108	1 108	325	255	179	115	76	158
Emprunts et dettes financières diverses courants	1 524	1 524	1 524	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de taux d'intérêt (fixe/variable) (1)	14	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de dette (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total dettes financières (II)	15 983	16 061	2 657	1 354	1 326	2 451	1 257	7 016
Endettement financier net (II - I)	11 039	11 117	(2 287)	1 354	1 326	2 451	1 257	7 016
Intérêts au titre des dettes financières	-	2 215	201	300	268	214	170	1 062
Total flux de trésorerie liés à l'endettement financier net	-	13 332	(2 086)	1 654	1 594	2 665	1 427	8 078

(1) Postes du bilan « emprunts non courants » et « partie à moins d'un an des emprunts non courants ».

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette figurant au bilan du 31 décembre 2023. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et

passifs (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2023 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,50 % par an.

Année 2022	Valeur au bilan	Flux de trésorerie	A moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	plus de 5 ans
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	984	984	984	-	-	-	-	-
Disponibilités	3 772	3 772	3 772	-	-	-	-	-
Sous-total actifs financiers (I)	4 756	4 756	4 756	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires ou obligataires et assimilés (1)	12 569	12 658	744	798	1 070	1 106	2 345	6 595
Dettes de location	1 007	1 007	291	222	160	103	69	162
Emprunts et dettes financières diverses courants	2 353	2 353	2 353	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de taux d'intérêt (fixe/variable) (1)	6	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de dette	1	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total dettes financières (II)	15 936	16 018	3 388	1 020	1 230	1 209	2 414	6 757
Endettement financier net (II - I)	11 180	11 262	(1 368)	1 020	1 230	1 209	2 414	6 757
Intérêts au titre des dettes financières	-	2 049	155	240	222	198	148	1 086
Total flux de trésorerie liés à l'endettement financier net	-	13 311	(1 213)	1 260	1 452	1 407	2 562	7 843

(1) Postes du bilan « emprunts non courants » et « partie à moins d'un an des emprunts non courants ».

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette figurant au bilan du 31 décembre 2022. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et

Passifs (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2022 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,50 % par an.

8.3. Emprunts, autres financements et covenants

- Répartition par taux

	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe sur nominal indexé	Taux révisable	Montant total
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 779	1 485	642	-	4 906
Emprunts obligataires - Programme EMTN (APRR)	7 800	-	117	-	7 917
Autres emprunts obligataires	501	-	-	-	501
Swaps de taux d'intérêts	14	-	-	-	14
Dettes de location	1 108	-	-	-	1 108
Découvert	-	109	-	-	109
Titres négociables à court et moyen terme	847	358	-	-	1 205
Divers	193	29	-	1	223
Total passifs financiers 31 décembre 2023	13 242	1 981	759	1	15 983
Total passifs financiers 31 décembre 2022	13 128	2 068	739	1	15 936

Une augmentation des taux d'intérêts de 1 %, calculée sur les soldes de clôture nets de dérivés et compte tenu des termes contractuels,

entraînerait une hausse de 20 millions d'euros du coût de l'endettement financier avant impôt.

Au 31 décembre 2023, les passifs financiers comprennent, après conversion au taux de clôture, des emprunts en franc CFA pour 92 millions d'euros, en zloty pour 26 millions d'euros, en franc suisse pour 16 millions d'euros et en dollar canadien pour 5 millions d'euros.

- Covenants existants dans les sociétés consolidées par intégration globale

Société	Covenants	dette as-sociée	Calcul des ratios au 31 décembre 2023
Fin.Eiffarie et APRR	. Dette nette / EBITDA inférieure à 7 . EBITDA / charges financières nettes supérieur à 2,2	1 053	3,0 18,8
VP2 (1)	. Ratio annuel de couverture du service de la dette au titre de l'année précédant le calcul et sur les 5 années suivantes supérieur ou égal à 1,05 . Ratio de couverture de la dette calculé sur la durée des prêts supérieur ou égal à 1,15 . Ratio de couverture de la dette calculé sur la durée de la concession supérieur ou égal à 1,25	648	1,17 à 1,72 1,66 2,39
A'Liéonor	. Ratio annuel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 . Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 . Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash-flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.	759	1,46 1,28 2,54
Eiffage Rail Express	. Ratio annuel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 . Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 . Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash-flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.	787	1,59 1,61 1,75
Armanéo	. Ratio annuel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 . Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 . Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash-flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.	129	1,79 1,71 2,03
Aéroport Toulouse Blagnac	. Ratio financier élargi EBITDA /endettement élargi net total inférieur ou égal à 5,50	110	0,88
Adelac	. Ratio annuel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 . Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 . Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash-flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.	677	1,65 1,56 2,15
Groupe Sun'R	L'endettement du groupe Sun'R est constitué de la dette de dix sociétés notamment de sociétés de projets dédiées. Chacune d'elle respecte ses propres covenants.	55	

(1) Dernier calcul des ratios disponible au 30 juin 2023.

8.4. Variation des emprunts et des dettes financières diverses

Année 2023	Début de l'exercice	Variation de périmètre	Autres mouvements	Juste valeur des instruments financiers	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Emprunts non courants et partie à moins d'un an des emprunts non courants (I)	12 576	690	(93)	8	1 004	(834)	13 351
Dettes de location et partie à moins d'un an des dettes de location (II)	1 007	(2)	438	-	-	(335)	1 108
Découverts bancaires	135	4	(30)	-	-	-	109
Autres emprunts et dettes financières diverses	2 218	(11)	18	1	39	(850)	1 415
Emprunts et dettes financières diverses (III)	2 353	(7)	(12)	1	39	(850)	1 524
Total (I + II + III)					1 043	(2 019)	

Rapprochement avec le Tableau des Flux de Trésorerie

Remboursement dettes de location (IV)	-	(335)
Emission et remboursement d'emprunts (V)	1 043	(1 684)
Total (IV + V)	1 043	(2 019)

Année 2022	Début de l'exercice	Variation de périmètre	Autres mouvements	Juste valeur des instruments financiers	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Emprunts non courants et partie à moins d'un an des emprunts non courants (I)	12 101	146	141	(183)	664	(293)	12 576
Dettes de location et partie à moins d'un an des dettes de location (II)	996	20	311	-	-	(320)	1 007
Découverts bancaires	83	15	37	-	-	-	135
Autres emprunts et dettes financières diverses	2 141	-	(58)	-	694	(559)	2 218
Emprunts et dettes financières diverses (III)	2 224	15	(21)	-	694	(559)	2 353
Total (I + II + III)					1 358	(1 172)	

Rapprochement avec le Tableau des Flux de Trésorerie

Remboursement dettes de location (IV)	-	(320)
Emission et remboursement d'emprunts (V)	1 358	(852)
Total (IV + V)	1 358	(1 172)

8.5. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Principes comptables

Le poste « Autres produits et charges financiers » regroupe l'incidence en résultat financier des participations non consolidées, les plus ou moins-values de cession d'éléments financiers et l'actualisation financière des engagements en faveur du personnel et des différents postes d'actifs et de passifs.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Coût de l'endettement financier	(312)	(271)
Dont groupe Financière Eiffarie	(140)	(108)

La charge nette d'intérêts de 261 millions d'euros figurant dans le tableau des flux de trésorerie en 2023 correspond au coût de l'endettement financier pour 312 millions d'euros déduction faite de 51 millions d'euros non générateurs de trésorerie (réévaluations de dettes, intérêts courus non échus, etc.).

La charge nette d'intérêts de 227 millions d'euros figurant dans le tableau des flux de trésorerie en 2022 correspond au coût de l'endettement financier pour 271 millions d'euros déduction faite de 44 millions d'euros non générateurs de trésorerie (réévaluations de dettes, intérêts courus non échus, etc.).

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actualisations financières	(36)	(50)
Variations de juste valeur d'instruments financiers	-	-
Variations de provisions et soldes de créances	(9)	(2)
Commissions d'engagements sur financement de PPP	-	-
Plus ou moins-values sur cessions de participations	3	1
Dividendes de sociétés non consolidées	7	6
Autres (1)	33	(8)
Autres produits et charges financiers	(2)	(53)

(1) En 2023, le profit de 33 millions d'euros résulte de l'entrée de Getlink dans le périmètre consolidé, sans incidence en trésorerie.

8.6. Autres actifs financiers non courants

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Instruments de capitaux propres (1)	120	1 632
Créances rattachées à des participations	7	29
Prêts	54	55
Autres immobilisations financières (2)	244	156
Total	425	1 872

(1) Dont titres Getlink évalués à la juste valeur : 1 548 millions d'euros au 31 décembre 2022.

(2) Dont swaps de taux d'intérêts : 189 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 98 millions d'euros au 31 décembre 2022.

8.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Trésorerie à la clôture	3 727	3 772
Équivalents de trésorerie	1 217	984
	(I) <b style="color: red;">4 944	4 756
Passif		
Soldes créditeurs de banque	(II) 109	135
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(I - II) <b style="color: red;">4 835	4 621

Les éléments classés en trésorerie et équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

8.8. Gestion des risques financiers

- Exposition au risque de taux

Dans l'activité concessions et gestion de services publics, le Groupe est endetté soit à taux fixe, soit à taux variable selon les conditions de marché qui prévalent lors de la mise en place des financements. En cas d'endettement à taux variable, des instruments de couverture de taux d'intérêt sont mis en place afin de réduire l'exposition de ces emprunts à une variation des taux d'intérêt.

Pour le reste de l'activité, le Groupe s'endette majoritairement à taux fixe.

Au 31 décembre 2023, hors la dette des sociétés concessionnaires consolidées, Eiffage n'est pas endettée (966 millions d'euros de trésorerie positive nette).

La dette financière nette (hors juste valeur de la dette CNA, des instruments financiers de couverture de taux et de la dette de location) relative aux activités de Concessions (10 882 millions d'euros au 31 décembre 2023), essentiellement sans recours, est portée par :

- APRR et sa holding de contrôle Financière Eiffarie, dont l'endettement est majoritairement à taux fixe ;
- la holding de contrôle de la société concessionnaire du viaduc de Millau dont l'endettement est entièrement à taux fixe sur un capital indexé à l'inflation ;
- la société A'Liéonor, concessionnaire de l'autoroute A65 Pau-Langon, dont l'endettement est majoritairement à taux fixe ;
- la société Adelac, concessionnaire de l'autoroute A41 Nord, majoritairement à taux fixe,
- l'aéroport Toulouse-Blagnac et les sociétés affiliées ;
- Sun'R et les sociétés affiliées ;
- des sociétés titulaires de contrats de partenariats public-privé (dont la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire) dont l'endettement est très majoritairement à taux fixe.

- Exposition au risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change sur les opérations

courantes puisque les principales filiales du Groupe opèrent dans la zone euro, représentant ainsi 90 % de son chiffre d'affaires.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont traités dans les monnaies dans lesquelles les dépenses sont exposées.

Le risque de change ne concerne que les décalages de trésorerie qui apparaissent sur ces contrats ainsi que le rapatriement des frais généraux de siège et des résultats.

Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises sur certains postes d'actifs ou de passifs.

- Exposition au risque de liquidité

Dans le cadre de son activité de concessions et gestion de services publics, le Groupe met en place sur chacun des contrats individuels des financements propres à chacune des concessions et partenariats public-privé. Ces financements peuvent être sujets au respect de ratios financiers adaptés à chacune des situations. Le risque de liquidité de ces contrats est maîtrisé à travers l'analyse des flux prévisionnels d'encaissement de trésorerie et de remboursement des dettes.

Le Groupe dispose d'une structure financière solide tant au niveau d'Eiffage S.A. (et de ses filiales Travaux), bénéficiant d'une notation court terme de F2, que de ses entités concessionnaires dont la plus importante est APRR, notée A stable par Fitch et A- stable par S&P.

Eiffage S.A. et ses filiales Travaux disposent au 31 décembre 2023 d'une liquidité de 4,9 milliards d'euros composée de 2,9 milliards d'euros de disponibilités et d'une ligne de crédit bancaire non tirée de 2 milliards d'euros sans covenant financier. Cette facilité est à échéance 2026 pour la quasi-totalité de ce montant. La liquidité d'Eiffage S.A. est en hausse de 0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2022.

APRR dispose, pour elle-même, d'une liquidité de 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2023, composée de 1,4 milliard d'euros de

disponibilités et d'une ligne de crédit bancaire non tirée de 2 milliards d'euros. Cette facilité est à échéance 2027 pour la quasi-totalité de ce montant. La liquidité d'APRR est en baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2022

Par ailleurs, APRR a réalisé en 2023 une émission obligataire de 0,7 milliard d'euros à échéance janvier 2030 pour un coupon de 3,125 %.

- Exposition au risque de marché

Eiffage n'est pas exposé au risque sur actions, les excédents de trésorerie étant placés en OPCVM monétaires ou en certificats de dépôt bancaires ou en comptes bancaires à terme (SICAV et fonds commun de placements).

- Exposition au risque de crédit

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé sur deux secteurs principaux en ce qui concerne la gestion du risque client.

D'une part, l'activité de concessions et gestion de services publics où le risque d'insolvabilité est réduit, soit du fait de transactions très nombreuses, de faible montant individuel, et majoritairement à paiement immédiat, soit d'encaissements contractuels de long terme

avec des collectivités publiques.

D'autre part, l'activité entrepreneuriale est réalisée en grande partie avec des clients du secteur public ou de grandes entreprises du secteur privé, ce qui a pour effet de limiter le risque de non-recouvrement. En ce qui concerne le secteur immobilier, les ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) permettent de limiter le risque de défaut de paiement notamment par l'encaissement d'avances sur ventes.

- Exposition au risque de fluctuation du prix des matières premières

Les marchés de travaux sur lequel le Groupe opère sont en général affectés d'une clause de révision de prix adossée à un indice national qui permet de couvrir le risque de fluctuation du prix des matières premières.

Ponctuellement, dans le cadre de marchés importants et non révisibles, le Groupe peut être amené à utiliser des contrats de couverture de prix de matières premières concernant des approvisionnements dont les variations des prix sur les marchés mondiaux sont importantes

9. Provisions

9.1. Variation des provisions

Principes comptables

- Provisions non courantes

Est classée sous ce poste la part à plus d'un an des :

Provisions pour maintien en l'état des ouvrages concédés

Afin de faire face à l'obligation de maintien en bon état d'usage des infrastructures concédées représentées par le droit incorporel cité en note 6.1 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé et actifs financiers sur accords de concession de services publics », il est constitué des provisions calculées en fonction du budget de dépenses de remplacement de certaines parties des infrastructures autoroutières. Elles sont dotées sur la durée d'utilisation prévisionnelle des biens à remplacer et sont actualisées.

Engagements de retraite

Ils concernent les avantages au personnel à long terme au titre des Indemnités de Fin de Carrière à verser aux salariés le jour de leur départ volontaire en retraite (régime à prestations définies).

Pour les filiales françaises, qui composent la majorité de l'engagement, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables).

Le groupe Eiffage a utilisé la méthode actuarielle des unités de crédit projetées (PUC – « Projected Unit Credit ») afin de déterminer la valeur actuelle des engagements du régime au titre des services

passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

Selon cette méthode, une valeur projetée des prestations accumulées est calculée à la date d'évaluation, au titre des services rendus antérieurs à cette date et au titre de l'exercice en cours pour les participants en activité. La valeur projetée des prestations accumulées est fondée sur la formule d'acquisition des droits du régime et sur l'ancienneté acquise en date d'évaluation, mais elle inclut les rémunérations, les paramètres des prestations de Sécurité sociale, etc., projetés à l'âge où le participant est supposé commencer à bénéficier de ses prestations.

L'engagement du régime est la valeur présente actuarielle de cette valeur projetée des prestations acquises à la date d'évaluation, incluant toutes les prestations payables pour tous les participants (en activité ou inactifs). Le coût des services de l'année est la valeur présente actuarielle de la différence entre la valeur projetée des prestations acquises en début et fin d'année.

L'engagement est calculé comme la valeur présente actuarielle à laquelle un ratio d'ancienneté est appliqué. Ce ratio d'ancienneté est déterminé selon une linéarisation de l'acquisition des droits sur les années de services précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage.

Ce calcul prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié ;
- l'âge prévisible de départ à la retraite (65 ans) ;
- le taux de rotation calculé par métier, tranche d'âge et catégorie ;

- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales ;
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires ;
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ déterminé par l'indice iBoxx Corporates AA 10 ;
- les tables de survie publiées à l'échelle nationale ;
- l'application du seul régime de départ volontaire en retraite.

Les écarts actuariels résultent de changements d'hypothèses ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêt, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière ; ils sont constatés dans les capitaux propres (autres éléments du résultat global).

Les coûts des services passés résultent des changements de régimes existants ou de la mise en place de nouveaux régimes. Ils résultent notamment dans le Groupe des changements intervenus dans les conventions collectives applicables aux secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics et de la Métallurgie, ainsi qu'aux changements légaux intervenus dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale.

Conformément à IAS 19 révisée, ils sont reconnus immédiatement dans la charge de l'exercice.

Médailles du travail

Elles entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme, évalués et comptabilisés selon les mêmes principes que les régimes à prestations définies. L'intégralité de leur variation est constatée en résultat. Elles sont à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur carrière ou de leur présence dans le Groupe.

- Provisions courantes

Outre la part à moins d'un an des provisions ci-dessus, elles

comprennent les provisions liées au cycle normal d'exploitation :

- provisions pour litiges et pénalités ;
- provisions pour garanties données.

Dans le secteur des Infrastructures, les provisions pour garanties sont constituées pour couvrir les levées de réserves et les non-conformités en cas de désordres imprévus sur les différents ouvrages.

Dans le secteur de la Construction, il s'agit essentiellement de provisions pour litige en SAV entrant dans le cadre de la garantie décennale, en France, pour laquelle le Groupe est couvert au-delà d'une franchise, par des contrats d'assurance. Le fait générateur est la convocation à une expertise et le montant de la franchise.

Dans le secteur des Concessions, s'agissant des partenariats public-privé, une part des loyers perçus de façon linéaire est destinée à couvrir les travaux de gros entretien et renouvellement. Elle donne lieu à la constitution d'une provision pour la partie non dépensée dans la période, le cas échéant.

- provisions pour risques chantiers ;
- provisions pour restructuration ;
- provisions pour perte à terminaison relatives aux contrats déficitaires et ce, quel que soit le degré d'avancement des contrats. Ces provisions sont fondées sur les données prévisionnelles propres à chaque contrat, qui peuvent au cas par cas intégrer les produits de réclamations déposées lorsque leur obtention est hautement probable et leur montant déterminable de façon fiable.

Les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est enregistré au cours de la période durant laquelle ils sont intervenus.

Année 2023	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et de change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	A la fin de l'exercice
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	424	5	102	(1)	-	(45)	485
Provisions pour engagements de retraite	265	-	28	(1)	(25)	12 ⁽¹⁾	279
Provisions pour médailles du travail	27	-	4	(2)	-	1	30
Autres provisions non courantes	4	-	1	-	-	-	5
Provisions non courantes	720	5	135	(4)	(25)	(32)	799
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	57	-	5	(53)	-	45	54
Provisions pour pertes à terminaison	116	-	110	(104)	-	-	122
Provisions pour restructurations	16	-	7	(6)	(2)	-	15
Provisions pour risques immobiliers	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties données	123	-	27	(12)	(46)	2	94
Provisions pour litiges et pénalités	87	-	42	(28)	(10)	1	92

Provisions pour engagements de retraite	18	-	-	(19)	-	9	8
Provisions pour médailles du travail	6	-	-	-	-	(1)	5
Provisions pour autres passifs	382	4	208	(100)	(41)	2	455
Provisions courantes	805	4	399	(322)	(99)	58	845

(1) Dont écart actuariel : 20 millions d'euros.

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montant non significatif. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an. Aucun montant en remboursement n'est attendu.

Année 2022	Au début de l'exercice	Variations de périmètre et de change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	A la fin de l'exercice
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	420	-	67	(17)	-	(46)	424
Provisions pour engagements de retraite	322	2	10	(2)	-	(67) ⁽¹⁾	265
Provisions pour médailles du travail	33	-	1	(5)	(1)	(1)	27
Autres provisions non courantes	3	-	1	-	-	-	4
Provisions non courantes	778	2	79	(24)	(1)	(114)	720
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	45	-	12	(46)	-	46	57
Provisions pour pertes à terminaison	33	-	16	(30)	(2)	99 ⁽²⁾	116
Provisions pour restructurations	15	-	7	(4)	(2)	-	16
Provisions pour risques immobiliers	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties données	112	-	27	(12)	(5)	1	123
Provisions pour litiges et pénalités	82	1	44	(30)	(9)	(1)	87
Provisions pour engagements de retraite	15	-	18	(17)	-	2	18
Provisions pour médailles du travail	5	-	-	-	-	1	6
Provisions pour autres passifs	351	6	175	(107)	(46)	3	382
Provisions courantes	658	7	299	(246)	(64)	151	805

(1) Ecart actuariel de l'année.

(2) Impact de l'amendement IAS 37.

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montant non significatif. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an. Aucun montant en remboursement n'est attendu.

9.2. Litiges-arbitrages et autres engagements

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions considérées comme suffisantes en l'état actuel des dossiers.

De par son activité routière, le Groupe utilise des produits issus de l'industrie pétrolière pour la fabrication de ses matériaux. A ce titre, ainsi qu'en raison de l'utilisation de sites industriels anciens, le Groupe est susceptible d'être recherché au titre d'éventuelles pollutions environnementales.

L'activité du Groupe liée à la construction d'ensembles immobiliers peut entraîner des risques de malfaçons dont la durée de révélation peut aller jusqu'à dix années et dont les coûts de réparation peuvent être significatifs. A ce titre, le Groupe est, au-delà de franchises, couvert par des contrats d'assurance décennale. Les provisions nécessaires ont été constituées et le Groupe n'attend pas de conséquences significatives à ce titre.

A propos du contentieux avec la Métropole Européenne de Lille à propos du stade Pierre Mauroy, un jugement du tribunal administratif de Lille est intervenu le 31 août 2023 mettant définitivement fin au contentieux dès lors qu'aucune des parties n'a interjeté appel de cette décision.

Concernant les marchés de rénovation des lycées d'Ile de France du début des années 90, les procédures engagées par la Région Ile de France pour indemnisation suite aux condamnations des majors du BTP par le juge pénal et par l'autorité de la concurrence en 2007 sont toujours en cours.

Alors que la Région avait initialement porté ses demandes indemnitaires contre les entreprises et personnes impliquées devant le juge civil, la procédure est finalement aujourd'hui pendante devant les juridictions administratives à la suite d'une décision du tribunal des conflits en date du 16 novembre 2015. Ainsi, en mars 2017, la région a présenté devant le tribunal administratif de Paris 88 requêtes à l'encontre de 24 défendeurs, entreprises et personnes physiques confondues. Le total des demandes est de 293 millions d'euros, outre les intérêts. Par jugements du 29 juillet 2019, le tribunal administratif de Paris a rejeté les demandes de la Région à raison de l'acquisition de la prescription, sans les examiner au fond.

Sur appel de la Région contre ces jugements, la Cour administrative d'appel de Paris, statuant dans deux dossiers par décisions du 19 février 2021, avait rejeté l'argument de la prescription et avait sollicité avant dire droit la désignation d'un expert afin de l'éclairer dans son appréciation du préjudice subi par la Région.

Les deux expertises se sont poursuivies depuis. Le conseil d'Etat a rendu plusieurs décisions en mai 2023 rejetant les pourvois des constructeurs en estimant que l'action de la Région n'était pas prescrite. Les expertises diligentées dans les deux dossiers choisis par la cour administrative d'appel se sont poursuivies en 2023 donnant lieu au dépôt d'un rapport d'expertise en décembre 2023. L'instruction des 86 autres affaires est toujours suspendue.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

9.3. Indemnités de fin de carrière

9.3.1. Hypothèses retenues

Les salariés du Groupe bénéficient en France d'indemnités versées en une fois au moment de leur départ à la retraite.

Les hypothèses retenues sont :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taux d'actualisation	3,25%	3,75%
Taux d'inflation	2,25%	2,25%
Taux de rendement attendu	3,25%	3,75%
Taux d'augmentation des salaires	3,25%	3,25%
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%

Les hypothèses de rotation du personnel sont propres à chaque branche d'activité et à chaque tranche d'âge.

La durée moyenne pondérée de l'obligation est de 10,20 années.

9.3.2. Réconciliation de l'actif / (provision)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
A. Détail de la provision comptable		
Valeur actuarielle de l'obligation	(268)	(264)
Juste valeur des actifs du régime	2	3
Situation financière nette : (déficit)/surplus	(266)	(262)
Effet du plafonnement des actifs	-	-
Retraites supplémentaires	-	-
Variation de périmètre		(2)
Filiales étrangères	(21)	(19)
Actif/(Provision) en fin de période	(287)	(283)
B. Réconciliation de la provision comptable		
Actif/(Provision) en début de période	(262)	(306)
Charge comptable de l'exercice	(2)	(26)
Gain/(Perte) reconnu en autres éléments du résultat global	(19)	53
Cotisations de l'employeur	-	-
Prestations payées directement par la Société	19	17
Acquisitions	-	-
Transferts	-	-
Retraites supplémentaires	(2)	-
Variation de périmètre		(2)
Filiales étrangères	(21)	(19)
Actif/(Provision) en fin de période	(287)	(283)

9.3.3. Réconciliation de l'engagement et des actifs de couverture

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
A. Réconciliation de l'engagement (DBO)		
Engagement en début de période	264	308
Coût des services rendus au cours de la période	18	23
Coût financier	9	3
Cotisations employés	-	-
(Gain)/perte actuariel - expérience	6	5
(Gain)/perte actuariel – hypothèses démographiques	-	-
(Gain)/perte actuariel – hypothèses financières	13	(58)
Prestations payées par les actifs	-	-
Prestations payées par la Société	(19)	(17)
Modifications de régime	(25)	-
Réductions	-	-
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Liquidations	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Autres ajustements	2	-
Engagement en fin de période	268	264
B. Réconciliation des actifs de couverture		
Juste valeur des actifs en début de période	2	2

Intérêt net sur les actifs du régime	-	-
Rendement des actifs du régime plus élevé/(faible) que celui basé sur l'actualisation	-	-
Cotisations employeur	-	-
Cotisations employés	-	-
Prestations payées	-	-
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Liquidations	-	-
Juste valeur des actifs en fin de période	2	2

9.3.4. Informations additionnelles

A. Prestations futures attendues pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2024	7
B. Profil des échéances de l'obligation	
Paiements attendus sur l'année fiscale 2025	5
Paiements attendus sur l'année fiscale 2026	10
Paiements attendus sur l'année fiscale 2027	14
Paiements attendus sur l'année fiscale 2028	21
Paiements attendus sur la période 2029-2033	169

9.3.5. Sensibilité

Une diminution de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait une hausse 5,18 % sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière.

10. Impôt sur les résultats

Principes comptables

L'impôt sur le résultat des différentes entités est calculé selon les législations propres à chaque pays où la filiale est localisée.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception notamment des goodwill.

Ils sont évalués, selon la méthode du report variable, au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et adopté à la date de clôture.

L'incidence de la modification des taux d'imposition est prise en compte dans l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi-adopté à la date de clôture.

Les passifs d'impôts sont compensés avec les actifs chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

Les impôts différés actifs sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts figurant au compte de résultat et sur l'état du résultat global comprennent à la fois l'impôt exigible et l'impôt différé.

10.1. Postes d'impôts au bilan

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts courants		
Actifs	30	28
Passifs	292	243
Position nette passive	262	215
Impôts différés		
Actifs	220	180
Passifs	786	845
Position nette passive	566	665

10.2. Ventilation des impôts différés

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs résultant de :		
Indemnités de fin de carrière	63	61
Décalages fiscaux	228	185
Écarts d'évaluation	-	-
Déficits activés	79	65
Juste valeur des instruments financiers	-	-
Retraitement de contrats de concessions et de PPP	154	142
Locations	2	4
Divers	10	13
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	(316)	(290)
Total	220	180
Passifs résultant de :		
Décalages fiscaux	300	294
Écarts d'évaluation	759	818
Juste valeur des instruments de capitaux propres	-	-
Juste valeur des instruments financiers	43	23
Location-financement	-	-
Divers	-	-
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	(316)	(290)
Total	786	845

10.3. Charge d'impôt sur les résultats

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôt sur les bénéfices	(632)	(539)
Impôts différés	88	48
Total	(544)	(491)

10.4. Impôts différés relatifs aux éléments constatés dans les capitaux propres

	2023	2022
Actifs (1)	(33)	(69)
Passifs (1)	(16)	(5)

(3) Impôts différés sur réévaluation des instruments dérivés de couverture, engagements de retraite et actifs financiers

10.5. Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 532	1 355
Impôt sur les résultats	544	491
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(38)	(10)
Résultat comptable avant impôt	2 038	1 836
Taux d'impôt applicable à la Société mère (taux de l'impôt en France)	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat des entreprises associées	526	474
Différences permanentes	9	11
Différentiel de taux d'imposition	9	8
Résultats taxés à taux réduits	-	-
Différentiel de taux futurs sur impôts différés non courants	-	(2)
Impôt au compte de résultat	544	491

10.6. Déficits non activés

Les déficits suivants n'ont pas été activés en raison de l'incertitude sur leur recouvrabilité.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Déficits non activés	269	177

11. Transactions avec les parties liées

Les transactions réalisées entre parties liées le sont à des conditions de marché.

- Sociétés mises en équivalence

Les transactions significatives enregistrées avec les sociétés mises en équivalence sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

31 décembre 2023

Société	Nature	Créance (dette)	Montant au compte de résultat Produit (charge)
Opérations financières			
Asnières A5/A6	compte courant	1	-
A3 NordBayern	compte courant	1	(1)
Bagnolet Galliéni II	compte courant	(7)	-
Boulogne D5	compte courant	(4)	-
Clamart Pentagone	compte courant	(2)	-
Durance Granulats	compte courant	4	-
Est Granulats	compte courant	1	-
Fontenay sous-Bois Rabelais	compte courant	7	-
Isentalautobahn	Prêt	9	1
Isentalautobahn	compte courant	(2)	-
L'île Saint Denis Chatelier	compte courant	2	-
Préfernord	compte courant	2	-
Rss Plérin	compte courant	1	-
Saclay le Bourg	compte courant	1	-
Saint Ouen Héritage	compte courant	11	-
Semo Nantes	compte courant	(1)	-
Société d'exploitation Toulouse Francazal Aéroport	compte courant	1	-
Spes les Omergues	compte courant	1	-
Valenton CSJ	compte courant	3	-
Opérations commerciales			
Asnières A5/A6	Prestation de service	2	14
Axxès	Télépéage poids lourds	30	(1)
Boulogne D5	Préfernord	1	3
Chatenay Malabry Parc Centrale	Prestations diverses	10	1
Clamart Pentagone	Prêt	5	10
Durance Granulats	Prestation de service	(1)	(1)
Fontenay sous-Bois Rabelais	Prestation de service	(3)	19
Lize	Prestation de service	-	2
Mébisa	Prestation de service	1	1
Préfernord	Prestations diverses	1	5
Rss Plérin	Prestation de service	1	6
Saint Ouen Héritage	Prestations diverses	5	87
Société Matériaux de Beauce	Prêt	1	1
Smtpc	Prestation de service	1	2
Volterres	Prestation de service	1	2

- Rémunérations des organes de direction*

La rémunération allouée aux organes de direction est proposée au conseil d'administration par le comité de nominations et de rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages accordés aux organes de direction s'établit comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
Rémunération	2 160	2 160
Avantage en nature	3	3
Charges sociales patronales	540	537
Païement en actions (1)	1 360	1 216
Jetons de présence	649	657
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Total	4 712	4 573

* Le président directeur général et les membres du conseil d'administration.

(1) Conformément à la définition IFRS 2.

12. Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des principaux commissaires aux comptes dont les prestations effectuées ont été prises en charge au compte de résultat en 2023 :

	Mazars		KPMG		Deloitte		PwC	
	Meuros	%	Meuros	%	Meuros	%	Meuros	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés (1)								
Emetteur	0,1	2%	0,1	3%	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	4,3	91%	2,4	80%	0,4	100%	0,2	50%
Sous-total	4,4	94%	2,5	83%	0,4	100%	0,2	50%
Services autres que la certification des comptes (2)								
Emetteur	-	-	0,3	10%	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	0,3	6%	0,2	7%	-	-	0,2	50%
Sous-total	0,3	6%	0,5	17%	-	-	0,2	50%
Total	4,7	100%	3,0	100%	0,4	100%	0,4	100%

(1) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(2) Principalement liées à des attestations portant sur des informations financières.

13. Engagements financiers

- Engagements donnés

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé		
Engagements auprès de sociétés de personnes (Snc, Sci, Gie)	78	81
Engagements de prise de participation	-	-
Engagements hors bilan liés au financement		
Nantissement de titres dans le cadre des opérations de crédit	52	329
Autres engagements dans le cadre des opérations de crédit	42	2
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles		
Avals, cautions, garanties de marché	6 712	5 691
Engagements envers le personnel	-	-
Autres engagements liés à l'activité opérationnelle	1 478	1 512
Total des engagements donnés	8 362	7 615

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste « Avals, cautions, garanties de marché ».

- Engagements reçus

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements hors bilan liés au financement		
Lignes de crédit confirmées non utilisées	4 000	4 000
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles		
Avals, cautions, garanties de marché	887	1 041
Autres engagements liés à l'activité opérationnelle	322	360
Total des engagements reçus	5 209	5 401

- Nantissements d'actifs

Les financements de projets dans le domaine des concessions ou des partenariats public-privé nécessitent le nantissement des titres des sociétés titulaires de tels contrats, créées à cet effet, au profit des prêteurs et de leurs garants. Cette situation s'applique à la majorité des concessions et PPP du Groupe et notamment à APRR, A'Lienor (A65), Adélaç (A41), SMTPC, Prado Sud, Secaa (Autoroute de l'avenir au Sénégal), Eiffage Rail Express (BPL) et Eiffage Nové (logements du ministère des Armées).

14. Carnet de commandes

Principes comptables

Le carnet de commandes est la somme des obligations de performance restant à exécuter à la date de clôture : les deux parties se sont engagées sans possibilité de se dédire, créant ainsi des droits et obligations exécutoires de chacun. Concernant le métier de la promotion immobilière, il correspond au chiffre d'affaires des actes notariés signés

restant à comptabiliser selon l'avancement de la construction.

Pour le secteur des concessions, il correspond aux prestations d'exploitation et de maintenance obtenues dans le cadre de contrats pluriannuels de partenariats public-privé, y compris le gros entretien et réparations sur la durée totale des contrats.

En milliards d'euros	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Construction	5,1	4,9
Infrastructures	14,4	8,2
Énergie Systèmes	6,5	5,3
Total Travaux	26,0	18,5
Immobilier	0,6	0,6
Concessions	0,9	0,9

Le carnet de commandes des branches travaux atteint 26,0 milliards d'euros, en augmentation de 7,5 milliards d'euros sur un an (+ 40 %) ; il représente 17,1 mois d'activité. L'essentiel de cette croissance porte sur des travaux à réaliser au-delà de 2025 (9 milliards d'euros) grâce à la signature de contrats majeurs qui confèrent au Groupe une

visibilité sans précédent à moyen et long terme. La part du carnet à réaliser à court terme (11,9 milliards d'euros) est en augmentation de 3 % et n'inclut pas les travaux à réaliser dans le cadre de contrats significatifs pluriannuels phasés, notamment Nové.

15. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023

EIFFAGE	100,0%	Perrard	100,0%
A'liénor	100,0%	Valens	100,0%
Eiffage Rail Express	100,0%	Eiffage Infrastructures	100,0%
Société Eiffage de la Concession de l'Autoroute de l'Avenir	75,0%	AER	100,0%
ATB Participation	100,0%	Aevia	100,0%
Aéroport Toulouse-Blagnac	50,0%	Demcy	100,0%
Verdun Participation 1	100,0%	DLE Ouest	100,0%
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau	100,0%	Eiffage GC Infra Linéaires	100,0%
Financière Eiffarie	52,0%	Eiffage Génie Civil	100,0%
APRR	52,0%	Eiffage Génie Civil Réseaux	100,0%
AREA	51,9%	Eiffage Infra Guyane	100,0%
Eiffage Construction	100,0%	Eiffage Rail	100,0%
Eiffage Construction Alpes Dauphiné	100,0%	Eiffage Route Centre Est	100,0%
Eiffage Construction Alsace Franche Comté	100,0%	Eiffage Route Grand Sud	100,0%
Eiffage Construction Amélioration de l'habitat	100,0%	Eiffage Route IdF Centre Ouest	100,0%
Eiffage Construction Bretagne	100,0%	Eiffage Route Nord Est	100,0%
Eiffage Construction Equipements	100,0%	Eiffage Route Sud Ouest	100,0%
Eiffage Construction Grands Projets	100,0%	Eiffage Sénégal	100,0%
Eiffage Construction Habitat	100,0%	Eiffage Travaux Maritimes et Fluviaux	100,0%
Eiffage Construction Haute Normandie	100,0%	Eiffage Infra Bau SE	100,0%
Eiffage Construction Lorraine	100,0%	Eiffage Infra-Hochbau GmbH	100,0%
Eiffage Construction Midi Pyrénées	100,0%	Eiffage Infra-Nordwest GmbH	100,0%
Eiffage Construction Nord	100,0%	Eiffage Infra-Ost GmbH	100,0%
Eiffage Construction Nord Aquitaine	100,0%	Eiffage Infra-Rail GmbH	100,0%
Eiffage Construction Picardie	100,0%	Eiffage Infra-Sud GmbH	100,0%
Eiffage Construction Résidentiel	100,0%	Eiffage Infra-West GmbH	100,0%
Eiffage Construction Rhône Loire	100,0%	Eiffage Infra-Sudwest	100,0%
Eiffage Construction Sud Est	100,0%	Nat Neuberger Anlagen-Technik AG	100,0%
Eiffage Construction Tertiaire	100,0%	Eiffage Infraestructuras	100,0%
Eiffage Immobilier Grand Ouest	100,0%	Eiffage Metal	100,0%
Eiffage Immobilier Ile de France	100,0%	Eiffage Métal España	100,0%
Eiffage Immobilier Sud Est	100,0%	SEH Engineering GmbH	100,0%
Eiffage Suisse AG	100,0%	Iemants NV	84,0%
Eiffage Benelux	100,0%	Smulders Projects Belgium	84,0%
Antwerpse Bouwwerken	100,0%	Eiffage Energie Systèmes - Participations	100,0%
Entreprises Générales Louis Duchêne	100,0%	Eiffage Energie Systèmes - Alsace Franche Comté	100,0%
Herbosch-Kiere	100,0%	Eiffage Energie Systèmes - Aquitaine	100,0%

Eiffage Energie Systèmes - Centre Loire	100,0%	Eiffage Energie Systèmes - Sud-Ouest	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Clemessy Services	100,0%	Eiffage Energie Systèmes - Transport & Distribution	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Clévia Centre Est	100,0%	Eiffage Energie Systèmes - Val de Loire	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Clévia Idf	100,0%	Elettromeccanica Galli Spa	51,0%
Eiffage Energie Systèmes - Cogénération	100,0%	GIE Eiffage Energie Systèmes Ferroviaires	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Ile de France	100,0%	Eiffage Energie Systèmes - Infra	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Indus Nord	100,0%	Eiffage Energia	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Loire Océan	100,0%	Elomech Elektroanlagen GmbH	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - LorraineMarne Ardennes	100,0%	Goyer	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Maine Bretagne	100,0%	Eiffage Energiesystemen B.V.	65,7%
Eiffage Energie Systèmes - Méditerranée	100,0%	Eiffage Energie Systèmes - Clemessy	99,9%
Eiffage Energie Systèmes - Nord	100,0%	Rmt I&E GmbH	99,9%
Eiffage Energie Systèmes - Poitou Charentes	100,0%		
Eiffage Energie Systèmes - Réseau Mobile	70,0%		

Nota : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère Eiffage S.A.
La liste exhaustive du périmètre est disponible auprès du Directeur Relations Investisseurs.